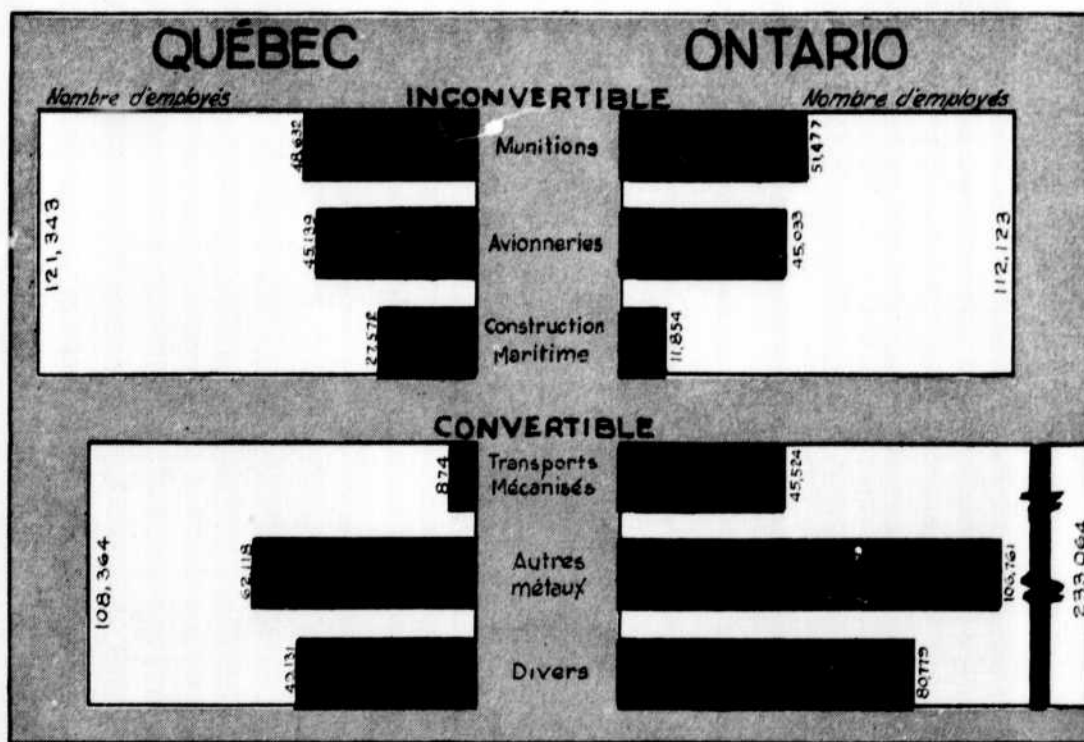


LE

Bulletin

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE DE GUERRE



Raoul Bray

AU SERVICE DU PUBLIC
DEPUIS 25 ANS

METROPOLITAN PLUMBING & HEATING CO. LTD.

177 est. ave des Pins — Tél. PL. 7993-7994

Lucien L'ESPERANCE, président

— SPÉCIALITÉS —

- *Plomberie sanitaire de haute qualité
- *Installation de chambres de bouilloires
- *Tuyauterie industrielle
- *Vapeur à haute et basse pression
- *Buanderies et cuisines d'institutions et d'hôpitaux.
- *Soudure oxygène et électrique par soudeurs certifiés par le gouvernement
- *Réparations de tous genres de plomberie et chauffage

FAISCEAUX

Everitt

CORES pour radiateurs de camions, tracteurs, autobus, compresseurs, auto-neige, souffleuses, etc.

SPÉCIALITÉ:
Nettoyage et Réparations



CARTIER MFG. LTD.

LA. 1863 — 995 ST-DOMINIQUE — MONTRÉAL
Gustave-G. de Jonnacour, président

Un breuvage de chez-nous . . .

La marque de commerce **CHRISTIN** sur une bouteille de **Bière d'épinette** est votre garantie d'entière satisfaction.

D'une saveur exquise, elle est saine et désaltérante . . . après un repas, vous la trouverez bienfaisante.



Demandez la

*Bière d'épinette
Christin*

par les fabricants du délicieux

Nectar Mousseux

CHRISTIN

Société d'Administration et de Fiducie

(Administration and Trust Company)
fondée en 1902

Administration de successions
Gérance d'immeubles et de fortunes privées
Garde et gestion de portefeuilles

VOÛTES DE SÛRETÉ

Siège social: MONTRÉAL
(Immeuble Crédit Foncier Franco-Canadien)
5 EST, RUE ST-JACQUES

Hon. E.-L. PATENAUDE
Président

J.-THEO. LECLERC
Vice-président et
Directeur Général

J.-C. BROUSSEAU
Directeur et Secrétaire Général

AGENCES

Québec Winnipeg Regina Edmonton Vancouver

Le Bulletin

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
DU DISTRICT DE MONTREAL

SOMMAIRE

	Page
Courrier du mois	2
Éditorial	3
Entente financière anglo-américaine	5
Cliniques industrielles	9
Aviation	11
Crédit au consommateur	13
Saviez-vous que ?	13
Eloquence des chiffres	17
Le Canada et les cartels internationaux	23
Le croirez-vous ?	23
Nouvelles de la Chambre	29
Chez les Jeunes	30
Conquête des marchés	32



48ième année

AVRIL 1946

4ième numéro

Abonnement \$3 par an

Le Bulletin de la Chambre de Commerce
14 est, rue St-Jacques, Montréal

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe,
Ministère des Postes, Ottawa.

INDUSTRIELS !

Vos catalogues, étiquettes et
autres publicités demandent
à être illustrés. Pour
suggestions



L A P H O T O G R A V U R E
Nationale LIMITED

282 QUÉST RUE ONTARIO PRÈS BLEURY - MONTREAL

Avril 1946

Le gant par excellence



Fabriqué par

**ACME GLOVE WORKS
LIMITED**

MONTREAL

THE ELECTRIC & GAS WELDING

Co. Limited

- Soudure ÉLECTRIQUE
- SOUDURE À L'ACÉTYLÈNE
- COUPAGE À L'ACÉTYLÈNE

5701 De Normanville

Calumet 2030

MONTREAL,

P. Q.

Page une

Courrier du mois

<u>PAYS</u>	<u>DETAIL DES PRODUITS</u>	<u>Numéros d'ordre</u>
Siam	Une firme offre d'exporter les produits suivants : riz, caoutchouc, étain, graines de ricin, matières tanantes	46-23
Venezuela	Agents à commission désirent représenter exportateurs canadiens	46-24
Cuba	Offre de vente des produits suivants : sucre, tabac	46-25
Etats-Unis	Maison d'exportation offre conserves alimentaires	46-26
France	Maison désire agence des produits canadiens	46-27
Nicaragua	Particulier désire exporter fruits tropicaux	46-28
Chine	Maison de Nanking désire communiquer avec exportateurs canadiens	46-29
Tchécoslovaquie	Maison désire entrer en communication avec importateurs canadiens	46-30
Vérone	Firme italienne désire associé canadien pour établir industrie de produits chimiques en Italie	46-31
Iran	Firme de Téhéran voudrait communiquer avec exportateur canadien	46-32
Iran	Firme de Téhéran désire communiquer avec manufacturiers, importateurs, exportateurs, agents canadiens	46-33
Bombay	Firme désire exporter coton, gingembre, café, thé, huiles essentielles, etc.	46-34
Syrie	Firme désire faire importation générale — Exporte réglisse, pistaches, etc.	46-35
Siam	Maison de Bangkok, désire exporter riz, caoutchouc, lingots d'étain, etc. et importer produits chimiques, poissons, conserves et cigarettes, etc.	46-36
Etats-Unis	Particulier désire représenter compagnie canadienne à St-Louis, Missouri	46-37
Aleppo	Firme désire importer métaux, bicycles, instruments de musique, etc.	46-38
Indes	Firme désire faire importation et exportation avec Canada	46-39
Turquie	Maison d'Istanbul désire importer matières brutes et produits finis	46-40
Grèce	Maison d'Athènes désire importer tissus, bas, nouveautés	46-41
Grèce	Maison d'Athènes désire importer produits alimentaires, accessoires électriques, etc.	46-42

Nous filerons de nouveau quand nous aurons notre nouvelle

MERCURY
Cumming Perrault Ltée

1640 ouest, rue Ste-Catherine (Coin Guy) — Tél. FL 2424

Montréal

Corporations professionnelles ou monopoles?

La législature provinciale vient de terminer une courte mais fructueuse session. On ne pourra même plus accuser nos députés de trop parler puisqu'ils se sont acquittés de leurs fonctions dans un temps record. Les travaux de nos législateurs mériteraient de longs commentaires, les principaux bills, tels celui de l'éducation, celui de la concession minière de Hollander, ont déjà reçu une grande publicité et ce n'est pas mon intention de les commenter plus longuement. A côté de ces bills, il en est quantité d'autres qui ont fait beaucoup moins de bruit, auxquels on a attaché beaucoup moins d'importance mais dont les conséquences ne sont pourtant pas négligeables. C'est le cas, par exemple, des bills présentés par les corporations professionnelles.

Une douzaine d'associations professionnelles se sont présentées devant la législature provinciale, durant la dernière session, pour demander, soit des pouvoirs spéciaux, soit une refonte de leur constitution, soit encore leur reconnaissance officielle et leur incorporation. Les avocats, les dentistes, les comptables, les ingénieurs, les garde-malades, etc. etc., ont été tour à tour entendus. Sans doute toutes ces corporations ont-elles senti le besoin de reformer leurs cadres pour s'adapter au renouveau d'après-guerre et faire face aux nouvelles conditions dans lesquelles elles sont appelées à évoluer. Ce besoin d'organisation n'est d'ailleurs pas particulier aux associations professionnelles, il se manifeste dans tous les domaines de l'activité économique et sociale.

Des nombreux bills présentés à la législature par les corps professionnels, il est possible de dégager certaines tendances qu'il importe de souligner.

La plupart des associations professionnelles jouissent au début de pouvoirs assez limités et leurs règlements obligent presque uniquement leurs membres, sur des questions de discipline, d'étiquette, de standards, etc.

Puis, on exige davantage. La corporation devient de plus en plus fermée et sa juridiction s'étend directement ou indirectement sur les non-membres. On monopolise une partie des activités industrielles ou commerciales au profit d'un groupe privilégié et on en interdit l'accès au grand public. La corporation devient ainsi peu à peu un véritable état dans l'Etat.

N'y a-t-il pas là un danger contre lequel il importe de se prémunir? Sans doute, tant que pareilles restrictions constituent des faits isolés, le danger n'est pas grand et il existe peu ou point de possibilités d'abus. Mais si les restrictions ont tendance à se généraliser, l'accroc au principe de la liberté d'entreprise devient plus sérieux. Où s'arrêtera-t-on? Si telle corporation, à l'exclusion de toute autre, obtient pour ses membres le privilège d'exercer telle fonction, pourquoi une autre corporation ne pourrait-elle pas obtenir un privilège analogue dans un autre domaine? Pourquoi tel syndicat ne pourrait-il pas obtenir l'atelier fermé? Pourquoi pas, oui, pourquoi pas? Se servira-t-on de deux poids et deux mesures?

Seul l'intérêt général peut justifier une restriction à la liberté d'entreprise individuelle. Si le principe est clair et certain, son application soulève maintes difficultés. Il est patent, par exemple, que le public a besoin d'être protégé contre les charlatans et qu'on ne peut permettre l'exercice de la médecine qu'à des personnes qui offrent toutes les garanties de probité et de compétence. Il devient beaucoup plus difficile de se prononcer quand il s'agit de réserver telle fonction industrielle à un ingénieur professionnel ou encore telle partie de la comptabilité à un comptable agréé. Le fardeau de prouver que l'intérêt public exige une nouvelle restriction à la liberté individuelle, devrait reposer sur ceux qui sollicitent en leur faveur la restriction. Dans le doute, la cause de la liberté devrait toujours l'emporter.

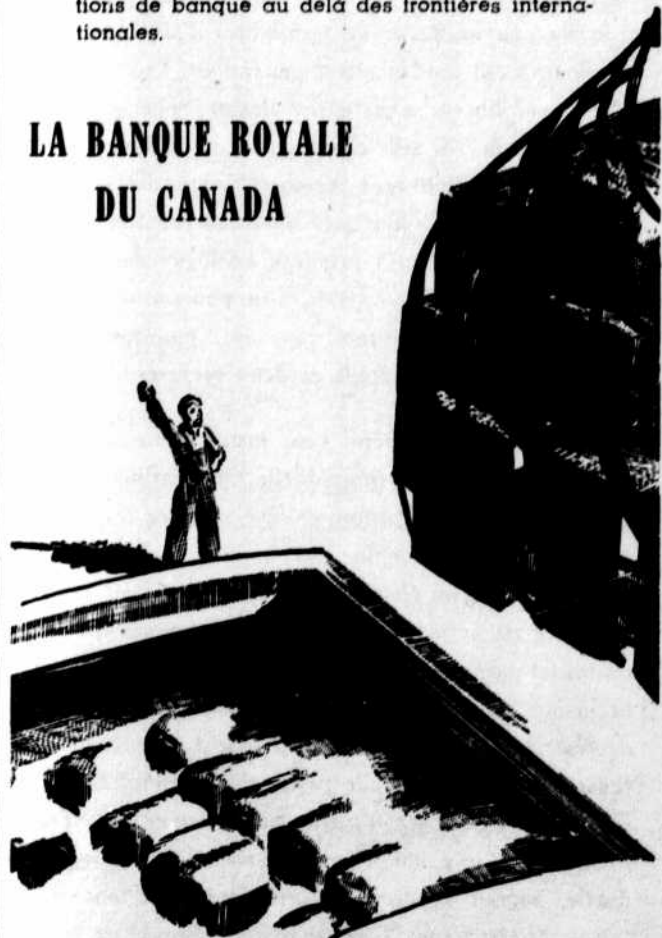
PARTOUT dans le monde

TOUTE ENTREPRISE désireuse de reprendre son commerce d'avant-guerre ou d'explorer de nouveaux marchés peut, comme toujours, compter sur les services offerts par la **Banque Royale du Canada** pour le règlement sûr et comode de ses comptes à l'étranger.

Depuis déjà de nombreuses années, la Banque Royale du Canada a établi ses succursales dans les centres stratégiques de l'Amérique du Sud, de l'Amérique Centrale et des Antilles. De plus, elle maintient d'étroites relations bancaires avec des correspondants disséminés dans toutes les parties du monde.

Peu importe où se trouvent les acheteurs de vos produits ou vos fournisseurs, la **Banque Royale du Canada** peut vous faciliter vos transactions, mettre à votre disposition des lettres de crédit, se charger de vos traites... en un mot, aider acheteurs et vendeurs à effectuer leurs opérations de banque au delà des frontières internationales.

**LA BANQUE ROYALE
DU CANADA**



D'ailleurs, est-il bien certain que l'intérêt de la corporation elle-même exige toujours les pouvoirs spéciaux qu'on demande à la législature? Il s'avère souvent très avantageux pour une association de ne pas être bornée dans ses activités par des cadres trop rigides. Au contraire, plus les cadres sont élastiques, plus l'évolution sera facile au gré des nouvelles circonstances et des nouveaux besoins de l'heure.

L'exemple des avocats et des comptables illustre bien cet état de choses. La corporation du Barreau depuis toujours jouit de privilèges spéciaux bien déterminés. On semble s'être reposé sur ces droits acquis et avoir cru que le milieu tant économique que juridique s'était cristallisé à un moment donné et qu'il n'y avait plus d'évolution possible. Résultat, les avocats ne sont souvent plus en mesure de répondre aux besoins des hommes d'affaires qui eux ont rapidement évolué. En conséquence, un domaine considérable des activités commerciales qui devrait leur revenir naturellement, échappe aujourd'hui aux avocats. D'autre part, les comptables qui n'étaient pas liés par des traditions et des règles de pratique très précises ont eu vite fait de répondre aux nouvelles exigences des hommes d'affaires. Ils ont étudié leurs nouveaux problèmes, ils ont appris à parler le langage des affaires et se sont de la sorte substitués aux avocats qui ont vu leur influence et... leurs revenus diminuer d'autant.

S'il n'est pas toujours avantageux ni pour l'organisation professionnelle, ni pour l'intérêt public, d'accorder des privilèges monopolisateurs à des groupes particuliers, il est à souhaiter que les corporations, les unions, les syndicats, ne continuent pas dans la voie dans laquelle ils semblent actuellement s'engager. Autrement, il faudra prévoir d'ici quelques années un régime économique et social dans lequel la liberté et l'initiative personnelle joueront un rôle bien effacé. Il deviendra impossible de poser un seul acte sans être sujet à une réglementation méticuleuse, oeuvre des corps professionnels ou des comités paritaires.

Qu'on accepte dans tous les milieux et qu'on mette en pratique, le principe que l'intérêt général prime l'intérêt particulier. Et l'intérêt de toute la communauté exige qu'on restreigne le moins possible la liberté d'action de l'individu.

Roger Des Groseilliers

ENTENTE FINANCIÈRE ANGLO-AMÉRICAINNE

POLITIQUE COMMERCIALE DES ÉTATS-UNIS

Rosario Cousineau

DES le lendemain de la reddition officielle du Japon, soit le 2 septembre 1945, le président des États-Unis, monsieur Harold Truman, en annonçant la fin du prêt-bail institué par le Congrès des États-Unis le 8 mars 1941, déclarait que le prêt-bail n'avait eu d'autre but que la poursuite de la guerre et ne saurait servir au financement des achats de temps de paix. Le premier sentiment de stupeur passé, l'Angleterre comprit la dure nécessité de s'entendre avec les États-Unis. Après de longues et pénibles négociations, une entente financière, de portée considérable, fut signée à Washington le 5 décembre 1945. L'Angleterre obtenait des États-Unis un prêt de \$4,400,000,000 portant intérêt au taux de 2 p.c., après le 31 décembre 1951, et remboursable en 50 versements annuels à compter de cette même date. De cette somme \$3,750,000,000 étaient un crédit nouveau, mais \$650,000,000 représentaient le règlement final et intégral de toutes les prestations et fournitures livrées par les États-Unis à l'Angleterre au cours de la guerre de 1939-1945. (On estime que l'Angleterre a ainsi reçu environ \$13,300,000,000, après déduction des contre-prestations de l'Angleterre aux États-Unis). Dans ces circonstances, les conditions financières du prêt étaient extrêmement avantageuses.

Par contre, l'entente financière du 31 décembre 1945 répétait, en les précisant et les amplifiant, les clauses relatives à la politique commerciale extérieure qui étaient apparues dans l'entente d'aide-mutuelle anglo-américaine du 23 février 1942. En retour du prêt de \$4,400,000,000, l'Angleterre s'engageait à travailler, de concert avec les États-Unis, à l'élimination des traitements discriminatoires dans la politique commerciale extérieure, à la simplification des formalités douanières et autres nuisibles à l'échange des marchandises, à la réduction des droits d'importation, à l'abolition des contrôles du change étranger, et à l'abandon des tarifs préférentiels. Tous ces principes réapparaissent, et plus précis encore, dans les Propositions des États-Unis relatives au commerce extérieur publiées le 6 décembre 1945, au lendemain même de la signature de l'entente financière anglo-américaine. De violentes protestations se sont soulevées, non seulement en Angleterre, où l'on accusait le

Gouvernement d'avoir sacrifié sans nécessité le marché interimpérial, mais aussi et plus encore au Canada et en Australie qui se sentaient vivement frappés. Même aux États-Unis, le Président Harold Truman éprouve beaucoup de difficultés à faire approuver par le Congrès le prêt négocié le 5 décembre 1945.

Quant au prêt lui-même, il permet à l'Angleterre de financer à bon compte, sans avoir à effectuer des transferts de monnaie, les achats nécessaires à la restauration de son activité économique, à la modernisation de son industrie, ainsi qu'à l'achat des matières premières et des denrées alimentaires nécessaires. Bien plus, pendant les six premières années, l'Angleterre n'a absolument rien à déboursier, ni en intérêts, ni en remboursement du principal, ce qui protège la livre anglaise et la stabilise en quelque sorte par rapport au dollar américain.

Cependant, le prêt de \$4,400,000,000 n'apporte pas une solu-

tion complète et définitive aux difficultés économiques de l'Angleterre. Il ne fait qu'en retarder l'échéance; ou plutôt, il permet à l'Angleterre de respirer et lui donne le temps de chercher et d'appliquer les meilleurs moyens de restaurer son activité économique et de relever le chiffre de ses exportations, visibles et invisibles. Sans une balance commerciale favorable, il sera bien difficile à l'Angleterre de rembourser le prêt de \$4,400,000,000 que viennent de lui consentir les États-Unis, à moins de se départir des placements de ses nationaux en pays étrangers. Or, l'on sait quel soin jaloux l'Angleterre a mis, pendant la guerre de 1939-1945, à conserver son portefeuille international, et il est difficile de concevoir des circonstances assez urgentes pour qu'elle le fasse maintenant. Aussi doit-on s'attendre à ce que l'Angleterre insiste pour avoir une balance commerciale favorable à l'égard du monde entier, et qu'elle recoure à une série de prêts bilatéraux avec les principaux pays fournisseurs, à l'instar de ce qu'elle vient d'obtenir des États-Unis, pour que ces pays fournisseurs financent ses achats de matières premières, d'outillages et de produits alimentaires. C'est à ce prix que l'Angleterre pourra redevenir une grande nation exportatrice, et demeurer une Grande Puissance politique en Europe et dans le monde entier.

Comme corollaire de l'entente financière anglo-américaine du 5 décembre 1945, l'Angleterre a ratifié les accords de Bretton Woods qui créent une banque internationale au capital de \$8,800,000,000, dont la part de l'Angleterre s'élève à \$1,300,000,000. Cette banque aura pour fonctions de stabiliser le cours des monnaies, de dégeler les créances bloquées et, d'une façon générale, de favoriser les échanges internationaux. (Le Canada a aussi souscrit sa part (\$300,000,000) du capital de cette banque).

ADRESSEZ-VOUS TOUJOURS CHEZ

C. BERNARD Ste-MARIE

Tailleur exclusif pour messieurs
MERCERIES et CHAPEAUX

169 Est, rue Ste-Catherine Montréal

HARbour 7679

Rodolphe Clermont

Maurice Clermont

WILFRID CLERMONT

LIMITÉE

FOURRURES

1604, rue St-Denis — Montréal — LANcaster 2331

CARRIÈRE & SENÉCAL

LIMITÉE

OPTOMÉTRISTES

À L'HÔTEL-DIEU

277 est, rue Ste-Catherine

EMILE CARRIERE, O.O.D.
ADRIEN SENEAL, O.O.D.

LA. 2211 *

MONTREAL EMBOSSEING CO.

Gravure
Timbrage
Taille-douce

Engraving
Embossing
Plate Printing

MARCEL CARTIER, prop.
Membre de la Chambre

604 ouest, rue Notre-Dame
Plateau 5667
Montréal

Spécialiste **LORENZO FAVREAU** Optométriste, o. d.
assisté d'optométristes-opticiens licenciés, Ba. O.

Bureaux de consultation :

TAIT-FAVREAU
L. FAVREAU, O.O.D. Président

Bureau du centre
265 Est, rue Ste-Catherine
Tél. : LA. 6703

Bureau du nord
6890, rue St-Hubert
Tél. : CA. 9344

PROPOSITIONS DES ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE DE POLITIQUE COMMERCIALE EXTÉRIEURE, DU 6 DÉCEMBRE 1945.

Le 6 décembre 1945, les États-Unis ont remis officiellement à l'Angleterre un exposé de la politique commerciale extérieure qu'ils aimeraient voir adopter par les Nations-Unies, et qui serait pour ainsi dire la "Gande Charte du commerce extérieur". Les États-Unis suggèrent tout d'abord la création au sein des Nations-Unies, d'un organisme du commerce international pour faciliter la recherche, la discussion et la mise en pratique d'une politique commerciale extérieure plus généreuse et plus apte à accroître le commerce mondial. Comme éléments de politique commerciale, les États-Unis suggèrent, entre autres choses : 1) une réduction substantielle des droits de douane ; 2) l'abolition de toute préférence tarifaire ; 3) l'abandon de toute politique de subventions à l'exportation ; 4) l'abolition des contrôles du change étranger ; 5) la dissolution des cartels internationaux ; 6) l'abolition des contingents.

Reprenons rapidement chacun de ces éléments de politique commerciale extérieure suggérés par les États-Unis.

1) Réduction substantielle des droits de douane.

Les États-Unis sont prêts, pour leur part, à réduire jusqu'à concurrence de 50 p. c. les droits de leur tarif douanier de 1930, si les autres nations consentent en retour à réduire substantiellement leurs droits de douane. Or, le tarif douanier de 1930 des États-Unis (le fameux tarif Hawley-Smoot) était extrêmement élevé, avant qu'il ne fut réduit pour bon nombre de marchandises, par ententes commerciales négociées par le président Franklin Roose-

velt, conformément à la loi des Traités de réciprocité commerciale, de 1934. Mais, si le tarif de 1930 sert de base aux négociations, une réduction de 50 p. c. pour beaucoup de produits pourrait bien n'avoir que peu de valeur pratique si le taux des droits de douane restait, même réduit, quasi prohibitif.

Par contre, une réduction générale de 50 p. c. dans les taux du tarif douanier actuel du Canada pourrait bien atteindre sérieusement l'industrie agricole et plusieurs industries de transformation canadiennes. Il est à remarquer que le Canada a réduit un grand nombre de droits de douane pendant la guerre de 1939-1945, non seulement en faveur de l'Angleterre, mais aussi des Etats-Unis et des autres pays. Or ces réductions sont encore en vigueur pour la plupart. Il semblerait cependant que le tarif douanier que le Canada emploiera comme base de discussion avec les autres pays est celui qui était en vigueur le premier septembre 1939. Mais, remarquons ici que ce tarif douanier de 1939 est de beaucoup inférieur au tarif Bennett de 1930, pour avoir été réduit graduellement dans les Discours du Budget de 1935 à 1939.

Si le Canada allait accepter comme base de discussion son tarif douanier de février 1946, il aurait presque les mains vides l'égard de l'Angleterre, et serait dans une situation peu favorable vis à vis des Etats-Unis, car ceux-ci n'ont effectué que de rares réductions tarifaires pendant la guerre de 1939-1945.

2) Abolition de toute préférence tarifaire.

Les Etats-Unis s'attaquent évidemment à la préférence interimpériale britannique. L'Angleterre semble s'être entendue avec les Etats-Unis si l'on en croit les clauses de l'entente d'aide-mu-

tuelle anglo-américaine du 23 février 1942, et surtout celles de l'entente financière anglo-américaine du 5 décembre 1945.

L'acceptation par l'Angleterre du principe de l'abandon du régime de préférence britannique a soulevé une tempête de protestations non seulement en Angleterre, mais autant et même davantage au Canada, en Australie et dans les autres parties de l'Empire Britannique. Mais, il est juste de souligner ici que l'Angleterre a toujours attaché beaucoup moins d'importance au régime de préférence britannique que ne l'ont fait ses Dominions. On doit se rappeler aussi qu'il y a exactement un siècle, soit le premier janvier 1846, l'Angleterre adoptait le régime du libre-échange et du coup abolissait toute préférence sur son marché en faveur de ses Colonies d'alors. Au Canada, en particulier, le mécontentement avait été énorme, et la population anglaise du Canada parlait même de sécession de l'Angleterre et d'annexion aux Etats-Unis. Mais, après la crise violente qui secoua l'économie des Provinces-Unies du Bas-Canada et du Haut-Canada, les esprits se calmèrent et la prospérité revint peu à peu au pays. Lors des conférences impériales de 1887, de 1897, de 1902 et de 1917, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud avaient demandé en vain à l'Angleterre de leur accorder une préférence générale pour leurs produits. C'est le Canada qui le premier, et d'une façon unilatérale, a accordé, en 1897, un traitement de préférence aux produits britanniques. L'Angleterre libre-échangiste refusa cependant, jusqu'à l'adoption de son tarif douanier général du 1er mars 1932, d'accorder une préférence générale aux produits des Dominions et des Colonies de son Empire. L'Angleterre avait bien accordé une certaine préférence en 1915 et en 1921, mais celle-ci

CHerrier 3337

ALBERT
Goupil
BIJOUTIER-DIAMANTAIRE

2011 est, rue Mont-Royal
(près Delormier)
Montréal

DROLET
AUTO BODY

RÉPARATIONS DE
CARROSSERIES

PEINTURE DUCO & DELUX
DEBOSSAGE

DUPONT 1661

8055, rue Lajeunesse
(angle Jarry)
Montréal

Brevets d'invention — Marques de
commerce — Droits d'auteur
EN TOUS PAYS

MARION & MARION

Fondée en 1892

RAYMOND A. ROBIC
J. ALFRED BASTIEN

761 Ouest, rue Ste-Catherine
MONTREAL
Téléphone PL 1714

Jean M. Tremblay, B.A.O.
président

PLateau
4904

AL. BENOIT-BENOIT PROTECTAL, INC.
POUR VOS LUNETTES
D'APPROCHE

1617, rue St-Denis

Montréal

CHARTRE, SAMSON, BEAUVAIS, GAUTHIER & CIE.
COMPTABLES AGRÉÉS - CHARTERED ACCOUNTANTS

Maurice chartré, C.A.

Maurice Samson, C.A.

A.-Émile Beauvais, C.A.

Jean-Paul Gauthier, C.A.

Léon Côté, C.A.

Gérard Marceau, C.A.

Lucien-P. Bélair, C.A.

Lionel Roussin, C.A.

Jacques Angers, C.A.

Dollard Huot, C.A.

Albert Garneau, C.A.

Raymond Fortier, C.A.

Jean Lacroix, C.A.

Guy Bernard, C.A.

Percy Auger, C.A.

Hensley Bourgouin, C.A.

Roger Roy, C.A.

Montréal

Québec

Rouyn

**POUR VOTRE DÉMÉNAGEMENT, ENTREPOSAGE
TRANSPORT GÉNÉRAL**

Voyez:

TÉL. FR. 2889

LABELLE EXPRESS

EDMOND LABELLE, PROPRIÉTAIRE

SERVICE JOUR ET NUIT

4372 rue BREBEUF

— — MONTRÉAL

DENIS
BREUVAGES
SUPÉRIEURS

Membres de la Chambre

ÉLIE DENIS

Président

MAURICE DENIS

Vice-Président

JEAN-JACQUES DENIS

Directeur

"DENIS COLA" • "DENIS NECTAR" • "DENIS CREAM SODA"



Si vous désirez bâtir ou réparer

AU PRIX LE PLUS BAS

Consultez:

ALEX TOUSIGNANT

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

AM. 2336

BOIS — CIMENT — ELECTRICITE — PLATRE — PEINTURE

2147 EST, MONT-ROYAL, près Des Erables

s'appliquait à des produits fabriqués qui intéressaient encore peu les Dominions et les Colonies. En effet, en 1915 l'Angleterre avait accordé une réduction de 33 $\frac{1}{3}$ p. c. des droits MacKenna (de 33 $\frac{1}{3}$ p. c.) portant sur les automobiles et cycles, les horloges et montres, les films cinématographiques, les instruments de musique, y compris les phonographes et les records. De même, en 1921, l'Angleterre avait exempté les produits des Dominions et des Colonies des droits (de 33 $\frac{1}{3}$ p. c.) établis pour sauvegarder les industries-clés fabriquant des produits jugés essentiels à la défense nationale, tels que les automobiles et cycles, les produits chimiques, l'optique, les instruments scientifiques et les aciers spéciaux.

On peut dire que l'Angleterre s'est plutôt laissé imposer, dans les Accords Commerciaux d'Ottawa, de 1932, le régime des droits préférentiels sur son marché en faveur des produits de ses Dominions et Colonies. En retour, l'Angleterre s'assurait un débouché privilégié pour les produits de son industrie et de son commerce à un moment où la crise économique mondiale battait son plein. Mais aujourd'hui, étant donné le degré de développement industriel de ses Dominions, et même de ses Colonies, l'Angleterre ne trouve plus dans son Empire un débouché aussi vaste qu'autrefois pour ses principaux articles d'exportation, qu'il s'agisse de produits métallurgiques, de textiles, d'objets en cuir, de produits pharmaceutiques, ou de charbon.

Mais, le Canada s'est ému à la pensée de la perte de la préférence tarifaire dont il jouit en Angleterre, notamment pour le blé, le bois, le papier à journal, la viande et le fromage. Mais a-t-on lieu de s'alarmer ainsi? Pour la plupart de ces produits, le prix est déterminé par la concurrence mondiale, en dehors du Canada,

et l'expérience prouve que le marché anglais n'est intéressé qu'en autant qu'il ne trouve pas ailleurs des sources d'approvisionnement plus voisines ou plus économiques. La différence de prix de revient que représente la marge de préférence accordée aux produits de l'Empire n'est pas toujours un facteur prépondérant. Que l'on se souvienne d'ailleurs que pour tous ces produits les concurrents du Canada sur le marché anglais sont nombreux, agressifs, et souvent en mesure de vendre à des prix moins élevés, soit à cause d'un prix de revient moindre, soit par suite de la nécessité pour ces concurrents de vendre à l'Angleterre, pour obtenir en retour de la machinerie et de l'outillage anglais.

D'autre part, si le Canada devait perdre la préférence dont il jouit sur le marché anglais, par contre il recouvrerait sa liberté d'action et pourrait augmenter ses échanges avec les autres pays, notamment l'Europe, l'Amérique Latine et l'Extrême-Orient.

Le Canada pourrait aussi réclamer l'abolition de la préférence tarifaire de 20 p. c. dont les États-Unis bénéficient dans la République de Cuba depuis le traité de réciprocité commerciale entre Cuba et les États-Unis du 11 décembre 1902.

3) L'abandon de toute politique de subventions à l'exportation.

Le Canada n'a jamais accordé de subventions à l'exportation, mais la chose était fréquente en Europe avant la guerre 1939-1945. Par ce moyen l'État, les associations de manufacturiers, ou les cartels, facilitaient l'écoulement d'un excédent de production, à des prix très bas, parfois inférieurs même aux prix de revient. La prime d'exportation annulait en quelque sorte la protection établie par les pays importateurs.

L'abolition des primes à l'exportation ne saurait atteindre son but sans que l'on abolisse en même temps les primes à la production pour tous les articles qui sont ensuite exportés. Or, il est bien difficile de supprimer les primes à la production, et il serait plus difficile encore de recouvrer les montants versés lorsque les produits ainsi subventionnés prennent le chemin des pays étrangers. Quoi qu'il en soit, l'interdiction des primes à l'exportation est un idéal désirable, et toute entente internationale à ce sujet est souhaitable, du moins pour enrayer ou prévenir des abus manifestes et dangereux pour l'économie des pays où les marchandises subventionnées sont vendues à des prix de sacrifice.

Cependant, les subventions à l'exportation peuvent jouer un rôle utile, comme par exemple lorsqu'il s'agit de rendre accessibles aux pays acheteurs des marchandises dont celui-ci a besoin, mais qu'il ne peut se procurer parce que le prix de revient du pays vendeur est trop élevé. En certains cas même, la prime d'exportation peut servir à corriger les abus d'un protectionnisme exagéré de la part du pays importateur.

Après la Clinique Industrielle du 10 Avril



"I attended many meetings in the United States but I never saw one anywhere that even compared with the one I have seen tonight."

Dudley-M. Mason.

4) L'abolition des contrôles du change étranger.

La guerre de 1939-1945 a renforcé certains contrôles du change étranger qui existaient depuis la crise économique mondiale de 1931, et elle en a fait naître un grand nombre d'autres beaucoup plus rigoureux encore. Aujourd'hui tous les pays contrôlent étroitement les transferts de monnaie entre leurs nationaux et ceux des pays étrangers.

Les États-Unis s'objectent tout particulièrement aujourd'hui à ce que l'on désigne communément sous le nom de "bloc sterling" dont l'Angleterre est la tête et le centre. Le bloc sterling comprend les différentes parties de l'Empire Britannique, sauf le Canada, et différents pays dont la monnaie est rattachée plus ou moins directement, et plus ou moins fermement, à la livre sterling. Ce sont, à divers degrés: l'Iraq, l'Iran, l'Égypte, la Hollande, la Belgique, la Norvège, l'Afrique Équatoriale Française, le Congo belge, le Portugal, et dans une certaine mesure la France elle-même. Par suite des nécessités de la guerre, ces pays ont consenti, d'une part, à accepter paiement de leurs ventes à l'Angleterre en livres sterling, et, d'autre part à remettre à un "fonds commun" confié à l'Angleterre tous les dollars américains qu'ils recevaient en paiement de leurs ventes soit aux États-Unis, soit à d'autres pays, mais payables en dollars américains. Le résultat le plus manifeste de ce système a été de constituer en Angleterre d'énormes crédits en livres sterling au nom d'un grand nombre de pays qui ne pourront retirer les sommes dues par l'Angleterre qu'en achetant des marchandises anglaises. On comprend alors que les États-Unis insistent pour que le "bloc sterling" soit dissout et pour que les pays disposant de crédits en livres sterling puissent les em-



Tablettes Madelon

CONTRE

Maux de Tête, Rhumatisme, Grippe,
Néuralgie, Etc.

En vente partout — 3 pour 05c

Produits Madelon Enrg.,

Marque Enregistrée

8296 rue ST-ANDRÉ, MONTREAL



Marque Enregistrée

INSISTEZ POUR QUE VOS ASSURANCES SOIENT CONFIEES A



LA SÉCURITÉ

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

DU CANADA

A. SAMOISSETTE

président et directeur général

"La Sauvegarde"

ASSURANCE SUR LA VIE

Siège Social

Montréal

PARISEAU FRÈRES LIMITÉE

PRODUITS EN BOIS "L S B"

BOÎTES "PLYWOOD"

BOIS DE SCIAGE

"SHOOKS"

BOÎTES EN BOIS

DOLLARD 1166
1209, AVENUE DUCHARME
MONTREAL

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON

COMPTABLES AGRÉÉS

Hector Lavallée, C.A., C.P.A.
Romain-R. Bédard, C.A.
Roger Lyonnais, C.A.

Roger Messier, C.A.
Lionel Gascon, C.A.
Jean Lussier, C.A.

10 est, rue Saint-Jacques

BE. 1039

Montréal

Philippe Beaubien & Cie

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES
en gros

5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731

ployer à leur guise, et, peut-on ajouter, à l'achat de marchandises des États-Unis.

D'une façon générale, les contrôles du change étranger sont nuisibles au commerce international. Mais, il faut distinguer entre les contrôles arbitraires du change étranger et la stabilisation du change étranger. Avant la guerre de 1939-1945, certains pays, notamment l'Allemagne, se servaient de contrôles très ingénieux du change étranger pour augmenter leur commerce extérieur avec certains pays, notamment ceux du Danube et des Balkans. Le cours du mark variait considérablement de pays à pays, suivant les besoins, et les achats allemands étaient payés en marks bloqués utilisables à l'achat de marchandises allemandes seulement. Pendant la guerre de 1939-1945, presque tous les pays ont cherché à contrôler à leur avantage le change étranger, en n'accordant des transferts que lorsque les achats étaient "jugés" essentiels ou désirables.

Toute autre est la stabilisation du change étranger qui corrige ou prévient des fluctuations trop prononcées du cours de la monnaie nationale. Sous le régime de l'étalon-or, cette stabilisation était quasi automatique, et souvent elle était employée en conjonction avec le taux d'escompte de la Banque Centrale. Ce mécanisme ayant été faussé pendant la crise économique de 1931, les divers pays ont eu recours au contrôle du change étranger pour donner à leur monnaie une certaine stabilité.

Aussi, comme partie des organismes internationaux de reconstruction économique mondiale, les Nations-Unies ont conclu les Accords de Bretton Woods. On est convenu d'établir une Banque Internationale, disposant d'un fonds de \$8,800,000,000, dont les fonctions principales seront de voir à la stabilisation des monnaies, de faciliter les transferts,

de dégeler les crédits bloqués, et d'une façon générale de développer le commerce international. Cette Banque Internationale jouera certes un rôle considérable dans l'économie internationale, mais pour que sa tâche ne soit pas insurmontable il faut que l'économie nationale de chacun des pays soit saine et bien équilibrée, et que les contrôles du change disparaissent.

5) La dissolution des cartels internationaux.

Que les cartels internationaux existent, on ne saurait en douter, mais il est plus difficile d'apprécier leur influence, bonne ou mauvaise, dans le commerce international. Là-dessus, je vous réfère à l'excellente brochure du Commissaire des Combines, à Ottawa, publiée le 10 octobre 1945, où il cite des exemples nombreux de restrictions indues au mouvement des marchandises.

Si les cartels ne sont pas essentiellement mauvais en eux-mêmes, leur puissance est parfois telle qu'elle échappe à toute influence modératrice. Un cartel peut même jouer un rôle utile, du moins du point de vue du consommateur, s'il contribue à l'abaissement du prix de revient. Ainsi, un cartel pourrait en répartissant équitablement les divers marchés mondiaux, pour une marchandise donnée, assigner chaque marché au producteur le plus voisin, et ainsi réaliser une économie importante dans les frais de transport. C'est d'ailleurs la tâche que s'étaient donnée les comités conjoints internationaux créés en 1942, tels que le Comité international des matières premières créé le 26 janvier 1942 et dissout le 31 décembre 1945, le Comité international des vivres (créé le 9 juin 1942 et encore en vigueur), et surtout le Comité international de la production et des ressources (créé le 9 juin 1942 et dissout le 31 décembre 1945).

Il apparaît de plus en plus évident que le consommateur est obligé de payer très cher la marchandise dont il a besoin, non pas tant à cause de la marge de profit du producteur, ou du marchand, mais parce que chaque marchandise est grevée de frais de manutention de plus en plus nombreux et de plus en plus élevés. Les frais de transport sont souvent un élément important du prix de revient, et dans la mesure où ils pourraient être supprimés ou diminués, le pouvoir d'achat du consommateur s'en trouverait accru. Certaines marchandises fabriquées ou produi-

tes dans un pays vont se vendre en pays étrangers, alors que des marchandises identiques, ou similaires et interchangeable, sont importées des pays étrangers. Et, c'est le consommateur qui paie les frais de transport, les droits de douane et autres frais accessoires. Le déséquilibre de plus en plus profond entre la production et la consommation crée un vaste problème auquel il faudra bien un jour apporter une solution. Une certaine répartition géographique des débouchés semble s'imposer. D'où la nécessité d'un organisme du commerce international auquel les pays confie-

AVIATION

Il y a deux ans, l'honorable C. D. Howe annonçait l'intention du gouvernement de séparer complètement, dès la fin de la guerre, l'exploitation des voies aériennes de celles des voies terrestres. Aucune compagnie ferroviaire ne devait exploiter de ligne aérienne. Cette décision affectait à la fois nos deux grands réseaux ferroviaires qui exploitent respectivement les Canadian Pacific Air lines et les Trans Canada Air lines. L'exécution de cette politique pour le moins discutable vient d'être ajournée d'une année; on se demande si elle ne le sera pas indéfiniment. Cette instabilité de politique nuit considérablement à l'organisation et au développement des voies aériennes du Canada. — **Une politique positive et définitive s'impose sans retard.**

VOYAGEURS

En vue de l'établissement de lignes aériennes au Canada, le gouvernement fédéral a conduit une enquête sur les mouvements des voyageurs au Canada. Les statisticiens du Dominion ont relevé les enregistrements des voyageurs aux principaux hôtels de différents centres du pays ce qui leur a permis de découvrir d'où viennent le plus grand nombre de visiteurs. A Montréal on a constaté que 32.48 pour cent des voyageurs qui se sont inscrits aux hôtels (exclusion faite des militaires) venaient des États-Unis; 32.37 p.c. venaient de l'Ontario; 31.97 p.c. venaient des autres provinces canadiennes et 3.18 p.c. de l'étranger. Des visiteurs américains, c'est l'état de New-York qui nous en fournit le plus grand nombre; viennent ensuite, mais loin en arrière, les états suivants: Massachusetts, New Jersey, Pennsylvania, Vermont, Illinois et autres.

Ces chiffres seront sûrement très utiles dans la détermination des lignes aériennes qu'il convient d'établir pour satisfaire à la demande des voyageurs. Ils serviront également à l'élaboration d'une campagne publicitaire en vue d'amener plus de touristes chez-nous. A ce sujet il est intéressant de signaler le résultat d'une enquête faite par une association d'automobilistes des États-Unis d'après laquelle 60 pour cent du public voyageur aurait déjà visité le Canada. Ce chiffre qui nous paraît excessivement élevé nous indique cependant qu'il ne faut pas oublier que l'industrie touristique tout comme les autres entreprises commerciales doit compter sur le retour de ses clients. **Dans ce domaine comme dans les autres, le client satisfait revient lui-même et amène ses amis.**

PEINTURES D'ART
REMISES A NEUF

ANTOINE'S ART GALLERY

Encadreur expert

- MIROIRS VÉNITIENS
- MIROIRS DE FANTAISIE

ANT. ULRICH

membre de la Chambre

950 Victoria Square
BEclair 1727-8 Montréal

ALPHA WATCH CRYSTAL REG'D

Assortiment complet de fournitures
et d'outillage pour bijouterie et
horlogerie.

G. LAJOIE, propriétaire
membre de la Chambre

408 ouest, rue St-Jacques
HArbour 4517 Montréal

TROIS FRÈRES à votre service

MAURICE BERNARDIN
ANDRÉ BERNARDIN
JEAN-LOUIS BERNARDIN

Tous genres d'assurances
sans exception.

BERNARDIN FRÈRES
COURTIERS EN ASSURANCES

CHerrier 3195
1285 VISITATION - MONTRÉAL

raient des pouvoirs de plus en plus étendus, dans l'intérêt du consommateur, sans limiter indûment la liberté du commerce international.

En attendant le jour où les pays seront prêts à céder une partie de leur souveraineté, le moyen le plus sûr d'enrayer les méfaits des cartels internationaux, c'est d'interdire les cartels eux-mêmes.

6) L'abolition des contingentements.

Innovée par la France en 1936, la méthode du contingentement était fort en usage, surtout dans les pays d'Europe, avant la guerre de 1939-1945. L'Angleterre et les États-Unis eux-mêmes y avaient recours, d'une certaine façon, en n'acceptant à des taux réduits de droits d'entrée qu'une quantité convenue de marchandises spécifiées.

Le système du contingentement peut être avantageux pour le pays qui l'impose, et il est facile d'application, mais il se prête souvent à des manipulations et à des interprétations gênantes pour le commerce international. Une fois que le contingent global est atteint, ou dès que la quotité de chaque pays est épuisée, aucune importation n'est permise pour la marchandise en question.

Cette méthode rigoureuse de protection du marché national a toujours déplu aux États-Unis, et il n'est pas étonnant qu'ils en suggèrent aujourd'hui l'abolition. Par suite des nécessités de la guerre, tous les pays ont institué des contrôles rigoureux de la quantité de marchandises de chaque espèce dont ils permettent l'importation ou l'exportation. Ces contrôles sont évidemment très gênants pour la reprise des échanges internationaux, et leur disparition plus ou moins rapide et plus ou moins complète s'impose.

CHerrier 6103

SICOTTE MACHINE SHOP

Réparations générales
Mécanique et soudure
de tous genres
Soudure électrique.

4720 ave PAPINEAU
MONTRÉAL

Négociants en gros
Importateurs

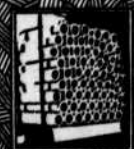
MATÉRIAUX DE PLOMBERIE
ET DE CHAUFFAGE

DESCHÊNES & FILS LTÉE

F. DESCHÊNES,
gérant-technicien
JACQUES PARIZEAULT,
assistant gérant

1203 Est, rue Notre-Dame,
MONTRÉAL
Frontenac 3176-3177

ASBESTOS LIMITED



INSULATING
CONTRACTORS
also
MANUFACTURERS
and
WHOLESALEERS
of
INSULATING
MATERIALS

- 1192
BEAUDRY

FA LKIRK 3079

MANUFACTURIERS
— ENTREPRENEURS
Roger Beaudry, gérant
Membre de la Chambre

CRÉDIT AU CONSOMMATEUR

POTHIER FERLAND

Me Pothier Ferland est attaché depuis trois ans à la commission des prix et du commerce en temps de guerre. M. Ferland s'est toujours intéressé d'une façon spéciale à la vente à tempérament; il a préparé sur le sujet une thèse pour l'École des Hautes Études Commerciales.

DANS un avenir plus ou moins rapproché, l'ordonnance fédérale sur les ventes à tempérament sera sûrement abrogée. On verra alors renaître ce phénomène économique qu'un humoriste appelait "ventes à rien comptant et presque rien par semaine". En même temps renaîtront également les avantages et les inconvénients que les ventes à tempérament ont apportés dans le passé. Il est à croire que ces avantages et ces inconvénients se feront sentir d'une façon encore plus accentuée qu'avant la guerre parce qu'on semble de plus en plus déterminé à intensifier la production. Pour écouler les produits, on utilisera tous les moyens de publicité, y compris la vente à tempérament. C'est pourquoi il est important d'établir maintenant quelles sont les conséquences de cette extension de crédit afin de prévenir par des mesures appropriées les abus que nous avons eu à déplorer avant la guerre.

Avantages

Les avantages directs et immédiats de la vente à tempérament sont évidents. D'une part, le vendeur augmente son revenu dans la proportion où il augmente le volume de ses ventes. D'autre part, il devient possible à l'acheteur d'obtenir la possession immédiate d'une foule de choses qu'il n'aurait pas autrement les moyens de se procurer et dont il

ne pourrait jouir qu'ultérieurement. De cette manière, l'entrée en possession est immédiate, alors qu'au point de vue pécuniaire rien n'est modifié. Si l'objet ainsi acheté est un bien de production, il contribuera à son tour à créer de la richesse. Cela est d'autant plus vrai que, comme le disait un auteur belge très versé dans la matière, "les banquiers accordent des crédits aux fabricants, les fabricants aux grossistes, les grossistes aux détaillants et même aux coopératives de consommation. Pourquoi n'excluerait-on le crédit qu'au dernier échelon de la vente; n'est-il pas aussi digne d'intérêt que les autres?"

La vente à tempérament est facilitée par la rencontre de deux courants: le désir de l'acheteur d'échelonner ses paiements sur une période de temps et l'intérêt du fabricant de s'assurer une production plus importante et plus constante.

Pour la société, en général, la vente à tempérament a provoqué dans le passé (et il ne peut qu'en être ainsi dans l'avenir) le relèvement du standard de vie en permettant aux personnes de revenus modestes de se procurer des objets qu'elles ne pourraient pas acheter autrement. Par les débouchés qu'elle découvre, elle facilite les échanges et sous son impulsion le commerce prend un plus large essor. Tout cela a fait dire à Seligman: "...le crédit à

tempérament, sous sa forme la plus moderne et la plus raffinée, constitue l'apport le plus important et le plus considérable à la science économique moderne".

Inconvénients

Mais ce système de vente ne comporte pas que des avantages. Pour réussir ce genre d'opérations, un commerçant doit établir un système de contrôle complexe et coûteux. Les grandes entreprises prennent alors sur le petit marchand un avantage marqué, parce qu'il est difficile pour le petit commerçant de mettre sur pied pareille organisation. Souvent même le vendeur doit s'adjoindre une compagnie subsidiaire laquelle s'occupe des opérations pures de crédit et de finance. Par ailleurs, les dépenses d'organisation et les frais de perception augmentent le prix de la marchandise, empêchant ainsi parfois le vendeur d'améliorer son commerce. D'où danger de ne se trouver plus tard qu'en présence d'établissements de deuxième ordre. D'un autre côté, les

SAVIEZ-VOUS QUE ?

- 1—De 1927 à 1943, on a extrait des mines de l'Abitibi et du nord du Témiscamingue \$505 millions de métaux bruts.
- 2—On a distribué en salaires \$250 millions.
- 3—On a dépensé pour machineries et outillage \$100 millions.

... Et Montréal continue à se désintéresser des mines ...

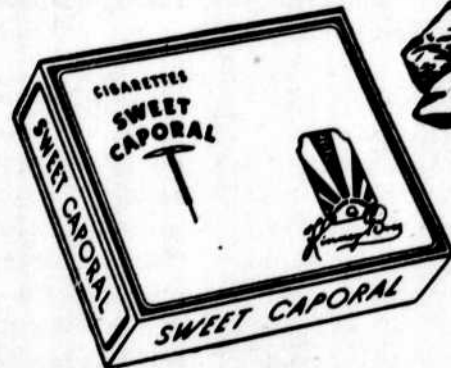
Tél.: HA. 1575

Café
VAUQUELIN
Inc.

Cuisine française

50-52 ouest, rue ST-JACQUES
MONTRÉAL

CIGARETTES
**SWEET
CAPORAL**



*"La forme la plus pure sous
laquelle le tabac peut être fumé"*

*Vous êtes
Invités*

à visiter notre
comptoir

**d'ARTICLES
DE BUREAU**

au rez-de-chaussée

Dupuis Frères

Montréal

AM. 1169

TAPIS LAVÉS, RÉPARÉS, POSÉS.
Linoléums cimentés et posés.



ESTIMÉS SUR
DEMANDE.

• **JEAN ROY,**
GÉRANT.
MEMBRE DE LA CHAMBRE.
4530 DE LA ROCHE
MONTRÉAL.

Manufacturiers!
VOS CATALOGUES,
ETIQUETTES ET AUTRES
PUBLICITÉS DEMANDENT
À ÊTRE ILLUSTRÉS. POUR
SUGGESTIONS
CONSULTEZ

LA PHOTOGRAVURE
Nationale LIMITEE

282 OUEST, RUE ONTARIO PRÈS BLEURY - MONTREAL

ARTISTES • PHOTOGRAPHES • GRAVEURS.

Bulletin de la Chambre de commerce de Montréal

marchands — surtout les petits — qui auraient tendance à se développer dans le sens de la présentation au public de produits plus attrayants et de meilleure qualité, sont forcés de suivre dans la voie du crédit les grands spécialistes de la vente à tempérament par suite de la concurrence plus ou moins juste que ceux-ci leur font.

L'acheteur cependant s'expose à des ennuis considérables dans un contrat de vente à tempérament. La grande majorité de ces contrats contiennent des clauses de revendication de même que des clauses pénales. Ceci veut dire qu'en pratique, le vendeur demeure propriétaire de l'objet vendu jusqu'au paiement final du prix de vente et qu'il a droit de revendiquer son article dès que l'acheteur fait défaut d'effectuer un des paiements prévus. De plus, il s'arroge souvent le droit de garder toute la partie du prix payé à ce moment et même de charger un intérêt en plus des frais de finance convenus. Imaginons le cas d'un ouvrier qui achèterait un radio de \$100 payables en dix versements égaux. Au bout du huitième paiement, il perd sa situation et devient incapable de continuer ses versements. Le vendeur aurait alors le droit d'aller chercher le radio et de garder les \$80 déjà reçus, de sorte que l'ouvrier aurait déboursé ce montant pour l'usage d'un radio pendant huit mois. Cet exemple illustre évidemment un abus qui est exceptionnel et nous n'avons pas l'intention d'affirmer que cette tactique est suivie par la généralité des marchands. Elle est plutôt le fait d'une infime minorité mais c'est toujours pour une minorité qu'une loi prohibitive est promulguée.

Reste une troisième catégorie de gens qui, sans être parties au contrat de vente à tempérament, sont souvent lésés du fait de ces

ventes. Il s'agit des créanciers des acheteurs. Une personne qui devient créancière d'une autre exige une garantie au moins morale. Or, si je me fie au fait que mon débiteur est possesseur d'un ameublement complet et de bonne qualité, je risque souvent d'être déçu. En effet, lorsque le moment sera venu de réaliser ma créance, si le seul moyen qui me reste à cette fin consiste à saisir les meubles de mon débiteur, j'apprendrai peut-être qu'ils sont la propriété d'un vendeur non payé. Et que dire maintenant de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, achètent des objets d'un individu qui les détient à la suite d'une vente à tempérament et qui ne se fera pas scrupule d'en retirer le prix tout en passant sous silence le fait que cet objet ne lui appartient pas encore.

Enfin, je voudrais signaler l'aspect social de certains abus de la vente à tempérament. Il faut protéger contre lui-même l'acheteur imprudent qui se laisse tenter par des conditions de paiement "faciles". Il assume ainsi des obligations auxquelles il est incapable de faire face et son imprudence entraîne pour lui et sa famille des conséquences désastreuses qu'il ne pourra surmonter qu'après des années d'efforts et de misère. Il sera une proie facile pour le découragement et le fait d'être constamment en lutte émoussera chez lui le sens de l'honnêteté.

* * *

Conclusions

Après ce court exposé de la situation, on conviendra qu'il serait sage de prendre des mesures propres à éliminer les inconvénients signalés tout en conservant le plus d'avantages possible. A mon sens, ces mesures ou réformes ne peuvent être assurées que par une législation adéquate. Actuellement, nous avons déjà une certaine expérience et un certain

Bureau:
FL 1177*

Résidence:
AT. 3608

CHARLES ROLLAND

Courtier en Assurances

22 Annes d'Expérience à votre Service

4030 ouest, Notre-Dame Montréal

WESTMOUNT MOVING & Warehousing Ltd.

350 VICTORIA AVENUE
WESTMOUNT, P.Q., (Canada)
DExter 3581

**DÉMÉNAGEMENTS
ENTREPOSAGE**

Service local
et à Longue distance

Permis spécial pour
les Etats-Unis

L. JODOIN
président

Consultez-nous

Avez-vous fait votre testament ?
Si vous l'avez fait, quelque changement
survenu dans votre situation ne rendrait-il
pas une révision opportune ?

Assurez-vous en temps utile que vos
dispositions testamentaires sont les plus
favorables possible à votre famille. Nous
sommes à votre disposition. Vous pouvez
nous consulter sans prendre aucun en-
gagement.

SÉNATEUR DONAT RAYMOND
Président de la société

BEAUDRY LÉMAN
L. J. A. AMYOT
vice-présidents

RENÉ MORIN
directeur général

**Trust Général
du Canada**

QUÉBEC
71,
rue St-Pierre

MONTRÉAL
112,
rue St-Jacques

CRescent 4168

J. H. BRETON

TEINTURIER ET NETTOYEUR

2461, rue Des Carrières
Montréal



fabriquée aux ateliers

Villemain Frères
Montréal

Manufacturiers de livres de
comptabilité reliés et
à feuilles mobiles.

Reliure mécanique Wire-O
Cahiers Mult-O avec anneaux
multiples.

En vente chez tous les libraires.

- Qualité -

▼
CONSERVES
MARINADES
CONFITURES
SOUPES
MAYONNAISE
▼

JJJOUBERT & FILS

ST-VINCENT DE PAUL
P.Q.

contrôle efficace: l'ordonnance 225 de la Commission des Prix et du Commerce en temps de guerre est depuis quelques années et restera pour un temps indéfini une entrave aux abus. Son but cependant n'est que de contribuer à enrayer l'inflation en faisant diminuer la demande de produits trop rares. Mais dès que la pénurie des marchandises aura cessé, cette ordonnance sera abrogée.

Par ailleurs, la législation que nous préconisons aurait des effets plus étendus et plus adéquats. Elle aurait pour but de restreindre la concurrence dont les marchands ont eu à souffrir avant la guerre par suite de l'extension illimitée des délais de paiement. Elle défendrait au vendeur de revendiquer un article presque entièrement payé sans dédommager l'acheteur, ou d'imposer à ce dernier un taux usurier. Enfin, elle protégerait les tiers en décrétant l'obligation d'enregistrer toutes les ventes à tempérament afin que quiconque puisse vérifier, en aucun temps, qui est propriétaire de tel objet mobilier.

En proposant ceci, nous n'inventons rien; la province de Québec est en effet le seul état qui n'ait pas encore adopté de telles législations. La plupart des pays, de même que toutes les autres provinces de la Confédération, sont plus avancés que nous à ce sujet. On objectera peut-être qu'on porte encore ainsi atteinte à la liberté de contracter. La liberté cependant ne doit pas dégénérer en licence et il semble qu'une loi conçue dans le sens que nous indiquons ne diminuerait pas la véritable liberté de contracter mais aurait pour seul résultat de prévenir des abus toujours possibles.

FR 1444

HUDON TRANSPORT

J. P. HUDON, Prop.

ENTREPRENEURS
EN CAMIONNAGE

2121, rue d'Israëli
Montréal

MArquette 0421-9963

CAFÉ MARTIN LIMITÉE

LEO DANDURAND président

"Le plus chic
restaurant
français à
Montréal"

SALONS PRIVÉS

See Food Bar - Ouvert Jour et Nuit
1521, de la MONTAGNE

Faites disparaître vos **ENNUIS** causés
par les nouveaux règlements durant
la période de guerre en nous
confiant votre

LIVRAISON

ESTIMÉS FOURNIS SUR
DEMANDE

Nous venons à acheter vos camions
si nécessaire



TOUTES MARCHANDISES ASSURÉES

CAMIONS DES PLUS MODERNES

Pour livraison de vos paquets

LIVRAISON METROPOLE
ENR'G

L. BRAVEL PROPRIÉTAIRE
SPÉCIALITÉ:

Livraison par contrat

1205 est, CH. 1184
rue Dorchester

ÉLOQUENCE DES CHIFFRES

Changements dans la population et l'emploi durant la guerre PERSPECTIVES D'APRÈS-GUERRE

L'étude des changements démographiques et professionnels pourrait de prime abord, ne présenter un vif intérêt que pour l'économiste, le sociologue ou ceux qui ont mission de diriger les pouvoirs publics. Cependant, il en est tout autrement. Pour peu qu'on veuille y regarder de près, on se convainc rapidement que les problèmes engendrés par ces changements nous affectent tous quoique à des degrés divers. A titre d'exemples, citons trois problèmes devenus plus que familiers aux Montréalais parce qu'ils crèvent les yeux: les problèmes du transport urbain, de la circulation et du logement.

D'où la nécessité impérieuse pour l'homme d'affaires en particulier, qu'il soit industriel, négociant ou financier, de s'intéresser au mouvement démographique et professionnel, à la tendance de ce

mouvement, pour cette raison très simple que s'il veut être à la hauteur de la situation qu'il occupe, il doit se tenir constamment en alerte pour ébaucher, mûrir et réaliser en conséquence des plans de production, de distribution, etc, et aussi, prévoir dans une certaine mesure, l'incidence prochaine ou éloignée sur sa propre entreprise de la législation ou des règlements venant des pouvoirs publics, mais tout de même inspirés et parfois imposés par ces changements.

Avant d'aborder l'étude d'ensemble démographique au Canada durant la guerre, il est bon de rappeler que la tendance de ce mouvement avant 1939 suivait une direction est-ouest - la même donc que nos immigrants - à l'avantage au moins temporaire des provinces de l'Ouest et, à un moment donné, obliquait vers le sud à destination des Etats-Unis. A

l'intérieur des provinces, la tendance se caractérisait comme aujourd'hui par une poussée venant des sections dites agricoles vers les villes, poussée dont la force se mesurait au rythme de l'industrialisation de chacune des provinces.

La période de guerre n'a donc pas innové le mouvement vers une plus grande urbanisation de notre population. On lui doit son accentuation cependant. Parmi les principales causes de cette accentuation sans précédent, il y a eu le besoin subit de main d'oeuvre pour assurer le fonctionnement de l'industrie manufacturière de guerre, la nécessité de pourvoir au remplacement des ouvriers de l'industrie civile mobilisés et surtout l'attrait des hauts salaires payés. Mais ce qui frappe le plus, bien qu'explicable, c'est que le mouvement migratoire a été complètement inversé en suivant une direction ouest-est, même si la Colombie Britannique a exercé elle aussi une certaine force d'attraction. Laissons parler le tableau :

Tableau 1. — Principaux changements dans la population et l'emploi au Canada durant la guerre

Province	Population totale Recensement de juin 1941		Augmentation naturelle 1941-1944		Population totale calculée d'après carnet de rationnement au 1er avril 1944		Mi-gration nette 1941-1944		Admissions dans les forces armées au 30 sept. 1941			Total des personnes à salaire et à traitement au 1er oct. 1939		Total des personnes à salaire et à traitement au 1er avril 1945		Total des travailleurs dans l'industrie manufacturière de guerre au 8 Janv. 1944	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	% d'admission par rapport à la population masculine de 18 à 45 ans	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ile du Pr.-Edouard....	95,047	0.83	3,293	0.74	90,991	0.76	- 7,349	8,956	0.94	47.1	5,200	0.33	5,900	0.30	487	0.07	
Nouvelle-Ecosse	577,962	5.03	24,329	5.47	610,489	5.12	+ 8,198	56,877	5.95	46.2	69,700	4.48	112,100	5.10	30,402	4.12	
Nouveau-Brunswick	457,401	3.98	21,647	4.87	460,339	3.86	-18,709	42,656	4.47	45.4	44,300	2.85	76,000	3.46	10,960	1.49	
Québec	3,331,882	29.00	171,197	38.48	3,491,747	29.28	-11,332	163,430	17.11	23.4	481,400	30.92	672,500	30.60	240,060	32.64	
Ontario	3,787,655	32.96	108,490	24.39	3,954,490	33.15	+58,345	375,426	39.30	45.2	607,900	39.04	879,100	40.00	340,115	46.26	
Manitoba	729,744	6.35	25,776	5.79	730,078	6.12	-25,442	71,844	7.52	45.2	83,400	5.36	104,000	4.73	20,998	2.84	
Saskatchewan	895,992	7.80	33,744	7.59	844,065	7.08	-85,671	76,921	8.05	40.3	54,200	3.48	62,900	2.86	6,399	0.87	
Alberta	796,169	6.93	34,157	7.68	815,703	6.84	-14,623	73,995	7.75	41.6	68,400	4.39	85,400	3.89	12,455	1.69	
Colomb. Britannique	817,861	7.12	22,200	4.99	929,488	7.79	+89,427	85,164	8.91	47.1	142,500	9.15	199,900	9.09	73,653	10.02	
CANADA	11,489,713	100.00	444,833	100.00	11,927,390	100.00	- 7,156	955,269	100.00	38.6	1,557,000	100.00	2,197,800	100.00	735,529	100.00	

Tableau 2
DEPLACEMENTS DE POPULATION DANS QUEBEC ET ONTARIO

	Population 1931	Augmentation naturelle 1931-1941	Migration 1931-1941	Dans les forces armées 1941	Population 1941	Augmentation naturelle 1941-1944	Migration 1941-1944	Augmentation approximative dans les forces armées 1941-44	Population au 1er avril 1944
Québec									
Sections métropolitaines....	1,190,933	123,812	+26,568	30,573	1,341,313	50,189	+57,808	37,339	1,449,310
Autres sections urbaines....	676,382	124,155	+18,616	9,588	819,153	53,121	+15,991	18,401	888,265
Sect. rurales non agricoles	22,161	6,109	+ 1,149	88	29,419	1,614	— 615	479	30,418
Sections agricoles	985,186	196,499	—39,688	8,738	1,141,997	66,273	—84,516	14,164	1,123,754
TOTAL	2,874,662	450,575	+ 6,645	48,987	3,331,882	171,197	—11,332	70,383	3,491,747
Ontario									
Sections métropolitaines....	1,376,794	97,400	+61,186	55,491	1,535,020	39,039	+98,152	95,224	1,672,211
Autres sections urbaines....	1,358,451	126,169	+37,367	42,926	1,521,986	50,531	— 1,421	78,045	1,571,097
Sect. rurales non agricoles	68,959	13,465	+ 8,888	2,481	91,312	3,759	—11,347	3,656	83,724
Sections agricoles	627,479	41,670	—29,813	16,806	639,336	15,161	—27,039	22,677	627,458
TOTAL	3,431,683	278,344	+77,628	117,704	3,787,655	108,490	+58,345	199,602	3,954,490

Tableau 3
TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 8 JANVIER 1944
ET TOTAL ESTIMATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE EMPLOYEE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DE GUERRE
AU 1er JUILLET 1944.

PROVINCE	Total de la main-d'oeuvre au 8 janvier 1944	Total estimatif de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie manufacturière de guerre au 1er juillet 1944						
		Total	Avionnerie	Construction maritime	Transports mécanisés	Autres métaux	Divers	
1—QUÉBEC								
hommes	526,229	177,641	30,370	35,166	26,662	839	50,867	33,737
femmes	214,632	55,825	18,262	9,873	910	35	11,251	15,394
Total	740,861	233,466	48,632	45,139	27,572	874	62,118	49,131
2—ONTARIO								
hommes	660,997	246,903	27,474	30,174	11,309	38,820	83,170	55,656
femmes	333,343	94,525	24,003	14,559	545	6,704	23,591	25,123
Total	994,328	341,428	51,477	45,033	11,854	45,524	106,761	80,779
Total pour les deux provinces	1,735,189	774,894	100,109	90,172	39,426	46,398	178,879	129,910
Grand total pour le Canada	2,430,616	718,689	107,852	110,426	90,851	45,781	192,826	169,953

Tableau 4
TOTAL DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 8 JANVIER 1944
ET TOTAL ESTIMATIF DE LA MAIN-D'OEUVRE EMPLOYEE DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE DE GUERRE
AU 1er JUILLET 1944.

VILLE	Total de la main-d'oeuvre au 8 janvier 1944	Total estimatif de la main-d'oeuvre employée dans l'industrie manufacturière de guerre au 1er juillet 1944						
		Total	Munitions	Avionnerie	Construction maritime	Transports mécanisés	Autres métaux	Divers
1—MONTREAL								
hommes	287,097	110,959	17,841	34,066	10,670	688	33,885	13,709
femmes	144,140	36,701	8,546	9,591	564	26	9,802	8,172
Total	431,237	147,560	26,387	43,657	11,234	714	43,687	21,881
2—TORONTO								
hommes	224,794	81,405	11,261	15,815	3,769	3,244	29,625	17,691
femmes	152,429	440,048	16,501	6,444	161	1,489	9,786	9,667
Total	377,223	125,453	27,762	22,259	3,930	4,733	39,411	27,358

TABLEAU 1

Deux provinces, Ontario et Québec détiennent en 1941 les deux tiers de la population du pays, soit 62% et les sept autres provinces se partagent le reste, soit 38%, à peu près également sauf l'Île du Prince Édouard, dont la population est d'environ 1/9 de celle de la Saskatchewan, qui occupe la troisième place.

Pour la période 1941-44, la moyenne annuelle de l'accroissement naturel de la population a été d'environ 125,000 habitants, le Québec occupant le premier rang d'emblée sur l'Ontario qui se classe deuxième, avec une différence de 14%. L'accroissement naturel provenant de ces deux provinces représente plus des trois cinquièmes de l'accroissement naturel total du pays. Durant cette période, bien que la population du pays ait augmenté, certaines provinces ont enregistré des pertes nettes de population, à cause des migrations d'une province à une autre, notamment l'Île du Prince Édouard, le Manitoba, la Saskatchewan et peu s'en fallut du Nouveau-Brunswick. Seules trois provinces ont bénéficié des migrants d'une province à une autre: la Colombie Britannique, l'Ontario et la Nouvelle-Ecosse.

Deux provinces surtout ont contribué aux effectifs des forces militaires, l'Ontario et le Québec bien que le premier y ait contribué deux fois plus que le second, tant par rapport au chiffre de la population que par rapport au nombre d'hommes de 18 à 45 ans. A ce dernier point de vue, la Colombie-Britannique et l'Île du Prince Édouard occupent le premier rang, avec un pourcentage de 47.1. Au dernier rang, le Québec avec un pourcentage de 23.4 précédé de la Saskatchewan qui obtient 40.3%.

Durant la guerre, environ 40% plus de personnes étaient occupées à des emplois salariés ou à traitements au Canada. Alors que

l'Ontario, le Québec et la Colombie Britannique gardaient leur pourcentage d'avant-guerre, les trois provinces enregistraient une diminution et l'Île du Prince Édouard également. Au 8 janvier 1944, le total des travailleurs dans l'industrie manufacturière de guerre s'établissait à plus de 700,000, la presque totalité se trouvant en Ontario et dans le Québec dans une proportion d'au moins 80%, soit 33% dans Québec et 47% dans l'Ontario. La Colombie Britannique en avait 10%. Bien que le Québec ait eu le tiers des travailleurs de cette industrie, il est intéressant de noter que son accroissement naturel élevé lui a permis de fournir toute la main-d'œuvre requise et même d'en exporter sans avoir, comme l'Ontario et la Colombie Britannique, eu besoin de faire appel à la main d'œuvre des autres provinces.

* * *

TABLEAU 2

Déplacements de population dans Québec et Ontario et types de sections ou régions

Par sections métropolitaines, il faut entendre pour la province de Québec, les villes de Montréal et de Québec, et pour l'Ontario, quatre villes: Toronto, Ottawa, Windsor et Hamilton. Durant la période 1931-41, les sections agricoles du Québec dominant nettement chacune des autres de la province du point de vue de l'accroissement naturel non seulement dans la moyenne mais aussi en chiffres absolus, avec une population inférieure en nombre ou très peu supérieure. En Ontario, il y a pratiquement équilibre entre les diverses sections du point de vue accroissement naturel en considérant la moyenne de chacune. Entre les deux provinces, pour toutes les sections, on constate un écart considérable et le Québec se classe au premier rang d'emblée avec une popula-

MARquette 6244

MACHINE WORKS LIMITED

Établie depuis 22 ans

●
Machines construites suivant
devis.

Machines de laboratoires mé-
dicaux et industriels.

Atelier de réparations
générales.

SOUDURE - MATRICES

●
J. A. DUPLESSIS président
GÉRARD DUPLESSIS
surintendant

**1006, rue ST-ALEXANDRE
MONTRÉAL**

PL. 9641*



LEFEBVRE FRERES LTEE
Atelier de mécanique
SOUDURE

●
VENTE ET ECHANGE
DE MACHINES
POUR L'IMPRIMERIE

●
970, DE BULLION

STANDARD PAPER BOX LIMITED



Compagnie Canadienne possédant
l'outillage le plus complet au Canada
pour la fabrication de boîtes de car-
ton, pliantes, rigides, gaufrées et de
boîtes transparentes, etc., etc.



C. N. MOISAN
Président et Gérant Général

6240 AVENUE DU PARC
MONTREAL
Téléphone DOLLARD 2401

La seule maison
canadienne-française

ARTICLES "BEAUDRY"

Bretelles fines
Bretelles "POLICE"
Bretelles pour pêcheurs
Jarretières
Ceintures

Parapluies pour Dames
Enfants - Hommes -
Golf - Portiers

Parapluies pliants et
sacs à main.

Depuis 1880

**MONTREAL SUSPENDERS
& UMBRELLAS, LTD.**

MONTREAL
Plateau 4106

tion moindre. Dans les deux provinces, on remarque que les sections agricoles se dépeuplent au profit des villes mais à noter que de plus l'Ontario fait appel à l'extérieur alors que Québec se suffit à lui-même. Le même fait se constate pour l'Ontario durant la guerre sur une plus vaste échelle tandis que Québec exporte de la main d'oeuvre.

Le recrutement dans les forces militaires s'est surtout pratiqué dans les villes en Ontario et dans le Québec; les sections agricoles d'Ontario avaient deux fois plus d'hommes que le Québec sous les armes en 1941 bien que cet écart ait diminué par la suite. Durant la période 1941-44 l'accroissement naturel des sections agricoles du Québec se maintient élevé mais elles enregistrent une perte considérable par suite de l'exode vers les villes qui est d'environ 85,000 pour la période, alors qu'en Ontario elle s'est concentrée uniquement dans les sections métropolitaines. Ce qui frappe le plus, c'est que l'exode rural du Québec fut deux fois plus considérable en quatre ans que durant la période de dix ans 1931-41, alors qu'en Ontario la migration du temps de guerre fut à peu près la même ou inférieure en chiffres absolus à celle de la période 1931-41.

En chiffres ronds, les régions métropolitaines du Québec ont gagné 100,000 habitants, les sections urbaines 75,000 par accroissement naturel et migration, tandis que les sections agricoles avec un taux de natalité élevé et au-dessus de toute comparaison, enregistrent une perte sèche de 18,000 habitants en plus de celle de 66,000 cette dernière étant cependant compensée par l'accroissement naturel de 197,000 personnes. Malgré cette perte, les sections agricoles du Québec comptent parmi les plus peuplées par rapport aux mêmes sections des autres provinces et représen-

tent à elles seules plus du douzième de la population du Canada.

Dans l'étude de l'emploi dans "l'industrie manufacturière" de guerre, il faut se garder de confondre celle-ci avec l'industrie de guerre proprement dite qui a un sens beaucoup plus large parce qu'elle comprend directement ou indirectement l'industrie occupée à des travaux de guerre. De plus, il faut retenir que dans l'industrie manufacturière de guerre, du 1er juillet 1944 au 1er juin 1945, le chiffre de l'emploi a diminué en onze mois de 150,000. L'industrie manufacturière de guerre fut surtout concentrée en trois provinces, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique. Vingt villes de ces trois provinces détenaient 64% de la main-d'oeuvre canadienne, 76% des travailleurs de cette industrie et elles abritaient 90% des ouvriers de l'avionnerie, 80% de ceux des munitions et de la construction maritime, 92% de ceux des transports mécanisés, 75% de ceux occupés aux autres métaux et 60% de ceux que retenaient divers travaux.

TABLEAU 3

Main d'oeuvre dans l'industrie
manufacturière de guerre pour
Québec et Ontario, au 1er juillet
1944.

Ce tableau indique l'importance relative des provinces de Québec et d'Ontario par rapport à l'ensemble du Canada ainsi que la position de chacune dans l'industrie manufacturière de guerre. L'Ontario détenait la première place, le Québec la deuxième. Près du tiers de la main d'oeuvre salariée québécoise, soit 178,000 hommes et 56,000 femmes occupaient divers emplois dans cette industrie. On relève la même proportion en Ontario qui comptait toutefois 110,000 travailleurs de plus. Les deux provinces comptaient environ le même nombre de travailleurs dans les usines de munitions et d'avionnerie, Québec enregistrant un plus grand

nombre d'hommes et l'Ontario, de femmes. Les chantiers de construction maritime du Québec prenaient 28,000 travailleurs soit deux fois et demi autant qu'en Ontario. Mais dans l'industrie des transports mécanisés, l'Ontario occupait une place unique, comptant 46,000 travailleurs alors que le Québec n'en avait pas même 1000 ou 2%. Dans les autres branches de l'industrie métallurgique et les industries diverses, l'Ontario comptait 139,000 hommes et 49,000 femmes alors que le Québec avait sous ce rapport 40,000 hommes et 23,000 femmes de moins. Le fait dominant de la situation des deux provinces, c'est que 48% des 223,000 travailleurs de l'industrie manufacturière de guerre du Québec se trouvaient occupés à des emplois dans des industries non susceptibles de reconversion alors que 32% seulement en Ontario sur les 341,000 travailleurs se trouvent dans ce cas, bien qu'en chiffres absolus cela représente à peu près le même nombre de personnes, soit 110,000 pour chacune des provinces auxquelles il faudra trouver un nouvel emploi.

Le tableau suivant fait ressortir sous cet égard la situation de Montréal et de Toronto.

TABLEAU 4

Main d'oeuvre dans l'industrie manufacturière de guerre par catégories industrielles pour Montréal et Toronto, au 1er juillet 1944.

Les deux villes — Montréal et Toronto — avaient chacune le tiers de leur main d'oeuvre dans l'industrie manufacturière de guerre : Montréal comptait 30,000 hommes de plus et 8,000 femmes de moins, soit 22,000 personnes de plus que Toronto. Les femmes à Toronto l'emportaient en nombre sur Montréal dans les usines de munitions, des transports mécanisés et des industries diverses. Dans l'avionnerie, Montréal employait le double des travailleurs

de Toronto et davantage en main d'oeuvre masculine alors que les deux villes avaient sensiblement le même nombre de travailleurs dans les usines de munitions. Les chantiers maritimes occupaient trois fois plus de personnes à Montréal qu'à Toronto tandis qu'ici l'on en comptait six fois plus dans les transports mécanisés qu'à Montréal. Montréal l'emportait sur Toronto par 4,000 hommes dans l'industrie métallurgique et Toronto par 6,000 personnes dans les industries diverses, des hommes pour la plupart. Le fait qui domine c'est que 62,000 hommes et 18,000 femmes de Montréal appartiennent à des industries non susceptibles de reconversion tandis qu'à Toronto c'est 31,000 hommes et 23,000 femmes qui auraient à se trouver un nouvel emploi.

Perspectives d'après-guerre

Il est toujours hasardeux de faire des pronostics mais certaines tendances indiquées plus haut sont si marquées qu'il est permis de s'aventurer sur ce terrain avec assez d'assurance.

- 1—Le nombre de personnes en quête d'emploi sera plus considérable qu'au cours de la période d'avant-guerre ;
- 2—Le gros de l'augmentation proviendra de la main d'oeuvre féminine ;
- 3—La population des sections agricoles continuera de se déplacer en direction des sections urbaines et surtout métropolitaines ;
- 4—Selon le rythme des progrès de la mécanisation agricole, les provinces de l'Ouest continueront à se déverser en Ontario et en Colombie-Britannique ;
- 5—Le pourcentage des habitants des sections agricoles de l'Ontario déclinera progressivement ; il en sera de même

TÉL. DO. 2442 - 2443

**Montreal
Dyeing & Cleaning
Co. Ltd.**

•
**TEINTURIERS
ET
NETTOYEURS**
•

PAUL VILLENEUVE président
membre de la Chambre

•
**189 est, rue Bélanger
Montréal**

**Nous Faisons
de notre mieux**

Les usagers demandent maintenant chaque jour deux fois autant de communications interurbaines qu'en 1939.

Mais les restrictions du temps de guerre n'ont pas permis à la construction de progresser à une allure égale à cette augmentation considérable.

Bien qu'on ajoute de nouveaux circuits et de l'outillage aussi rapidement que possible, nous devons à nouveau solliciter votre concours et votre indulgence jusqu'à ce que la situation s'améliore.



CAPSULES
POUR
BOUTEILLES A LAIT

Echantillons sur demande

C. M. Lesage & Fils
MANUFACTURIERS

AMherst 5233
5140, rue Delanaudière,
Montréal.

C. & G. de la Mirande
propriétaires
membres de la Chambre

HARbour 1912

ROLAND DORÉ
METAL SPINNING

Spécialité :
REPOUSSEUR ET TOURNEUR

Repousseur
Plaqueur
Tourneur
Ouvrage de presse
Soudure d'argent

ATELIERS
31 est. rue Notre-Dame
Montréal

C. LAMOND & FILS
LIMITÉE

Manufacturiers de
BIJOUTERIE

929, rue Bleury, MA. 7769
MONTREAL

pour le Québec à moins d'un fort mouvement de colonisation ;

6—A moins d'une expansion industrielle considérable dans la province de Québec, il est à prévoir que bon nombre de personnes iront se chercher un emploi en Ontario ;

7—Un relevé établi par l'Armée, estime que 90% des démobilisés s'établiront dans la province où ils se sont enrôlés avec préférence pour les sections métropolitaines et que ceux qui veulent déménager de province veulent aller en Colombie Britannique et en Ontario ;

8—L'enquête menée chez les démobilisés indique que ceux qui retournent à la terre seront aussi nombreux que ceux qui l'ont quittée — d'anciens cultivateurs voudront occuper un emploi dans l'industrie et vice-versa ;

9—Chez les travailleurs d'urgence (femmes, hommes âgés et étudiants), un bon nombre retournera au foyer. Chez les femmes une bonne partie y retournera le jour où les maris gagneront un revenu suffisamment élevé pour maintenir ou à peu près le même standard de vie que durant la guerre ;

10—Avec le revenu d'appoint provenant des allocations familiales, on peut estimer qu'un plus grand nombre de jeunes gens restera aux études à un âge plus avancé qu'avant la guerre ;

11—A cause de son accroissement naturel élevé, le Québec aura pendant longtemps un nombre considérable de postulants sur le marché du travail ;

12—Montréal aura, plus que Toronto, de la difficulté à absorber son surplus de main d'oeuvre.

Jean ALLAIRE

LES JARDINIERS
MODÈLES

PAUL BOUDRIAS, Prop.

LA. 4211

161 est. rue St-Paul Montréal

Recommandez toujours le fameux
sirop

VITALGINE

En vente chez tous les bons épiciers
et marchands

LABORATOIRE VITALGINE

CH. 4341

1347 Est. rue Notre-Dame
MONTREAL

LAURENTIDE
AUTO ELECTRIC
REGD.

Paul BROUSSEAU propriétaire

Réparations mécaniques
Service de freins
Spécialistes en électricité

Travaux exécutés par des
experts

PL. 5565
973 rue St-Georges Montréal

LE CANADA ET LES CARTELS INTERNATIONAUX

René Cousineau

Le Canada qui dépend dans une si large mesure de son commerce extérieur pour sa prospérité économique, a tout intérêt à ce que le commerce international soit restauré libre des restrictions de toutes sortes qui l'ont entravé dans l'intervalle des deux guerres mondiales : barrières tarifaires, réglementation du change, contingentements des importations, primes à l'exportation, accords bilatéraux, cartels internationaux. Sans un commerce extérieur florissant, le Canada, dans l'état actuel de sa structure économique, ne peut espérer atteindre un revenu national élevé et réaliser l'embauchage intégral. Les accords de Bretton Woods, auxquels le Canada a adhéré, son un premier jalon posé pour la restauration du commerce mondial, grâce au mécanisme d'un fonds monétaire qui assurera des changes plus stables que sous le régime de l'étalon-papier et plus flexibles que sous le régime de l'étalon-or, et grâce à une banque internationale qui favorisera les projets de reconstruction dans les pays dévastés par la guerre et les projets d'expansion industrielle. Dans ces conditions, il était logique et désirable que nos dirigeants songent à régler les cartels internationaux qui constituent un obstacle puissant à la liberté du commerce mondial.

Sur la proposition de membres du comité consultatif de politique étrangère, l'honorable Humphrey Mitchell, le 22 mai 1944, chargeait le commissaire de la loi des enquêtes sur les coalitions d'une étude sur la nature des cartels internationaux et leurs effets sur l'économie canadienne. Dans ses instructions au commissaire, le ministre du travail avait soin de préciser qu'il s'agissait là d'une étude ayant pour objet de recueillir des renseignements généraux, plutôt que "d'enquêtes particulières destinées à obtenir des preuves à l'égard de prétendues infractions". Il recommandait au commissaire d'étudier :

1. "la nature et le jeu des ententes internationales de commerce dans leurs rapports avec les intérêts canadiens", leurs effets sur l'embauchage, nos importations et exportations et les relations qui existent entre les ententes de ce genre et les ententes domestiques ;

2. la portée des lois canadiennes à ce sujet ;

3. les nouvelles mesures à prendre dans l'intérêt public et "la possibilité d'une collaboration d'ordre international visant à maîtriser les cartels".

Le rapport de l'enquête a été transmis le 10 octobre 1945 au ministre de la justice, maintenant chargé de l'application de loi des enquêtes sur les coalitions. Le commissaire était assisté dans son travail d'un groupe de fonctionnaires, d'universitaires canadiens et de M. McRuer, C.R., maintenant juge de la Cour Suprême d'Ontario.

Les cartels internationaux ont été l'objet dans le passé de maintes études et enquêtes publiques, notamment aux Etats-Unis. Vu les liens économiques étroits qui relient notre pays à celui de nos voisins du Sud, le commissaire et ses collaborateurs ont porté une attention particulière aux enquêtes menées par les divers comités du Congrès américain et par le Secrétariat de la Justice. En vue d'obtenir des informations plus directes, ils ont en outre adressé une demande de renseignements à quelque trois cents sociétés commerciales et industrielles.

Le rapport fournit suffisamment de renseignements sur l'activité des cartels internationaux au Canada pour justifier une intervention des pouvoirs publics. Il est malheureusement d'une lecture

difficile, ce qui ne contribuera pas à assurer sa diffusion. Pour fins d'étude, le rapport distingue trois genres de cartels :

1. ceux qui portent sur les produits importés au Canada ;

2. ceux qui attribuent aux fabricants canadiens le contrôle du marché domestique ;

3. ceux qui comportent la participation d'exportateurs canadiens.

LE CROIREZ-VOUS ?

Sur 89 marchands qui ont répondu aux questionnaires distribués lors des cliniques commerciales :

35 ont déclaré n'avoir fait aucun testament ;

34 n'ont aucune police d'assurance pour couvrir les droits de succession et assurer la continuité de leur commerce ;

16 ne vérifient jamais les déductions à la source sur les salaires de leurs employés ;

20 sur 73 ne mettent pas leur personnel au courant de la publicité faite pour le magasin ;

Enfin 47 sur 76 n'organisent jamais de réunion avec leurs employés.



J. René **QUIMET** *Limitée*
 AGENTS MANUFACTURIERS - IMPORTATEURS



CHAS DESJARDINS & CIE

LIMITÉE

SPECIALISTE EN FOURRURE DEPUIS PLUS DE 60 ANS
 FRS DESJARDINS président TEL: HA. 8191 - 1170, RUE ST-DENIS - MONTREAL

Tél. FA. 3040-48-49



INGENIEURS ET ENTREPRENEURS

EN



CONSTRUCTIONS METALLIQUES

Bureau et Ateliers:
 4700, rue Iberville
 Montréal

LORD & CIE

LIMITÉE

J.-HENRI LORD, I.P.Q.
 secrétaire-trésorier & gérant-général

Fitzroy 6383

LANROL

LAN ^{GE} RO BERT
 LEBLANC

motors Limited.

1644/46 ouest, rue STE-CATHERINE

Représentants autorisés: CHRYSLER - PLYMOUTH - CAMIONS FARGO

VALEURS DE PLACEMENT

Savard Hodgson & CIE
 INC.

COURTIERS EN VALEURS

DE PLACEMENTS

276 ouest, rue St-Jacques

PL. 9501

AGENTS DE CHANGE

SAVARD & HART

Membres de la Bourse de Montréal

et du Curb de Montréal

276 ouest, rue St-Jacques

PL. 9501

J. E. SAVARD, MEMBRE DE LA CHAMBRE

1—Cartels internationaux qui portent sur les produits importés au Canada

L'enquête fournit des exemples de cartels portant sur les engrais (potasse, azote et phosphore) les tannins, le verre en feuilles, le soufre, les matières colorantes, le carbure de tungstène, les réfractaires à base de magnésie, les pigments de titane.

La procédure suivie et presque toujours la même consiste, pour les divers entrepreneurs nationaux qui occupent une situation prépondérante dans la fabrication d'un produit, à former un cartel, qui attribue à ses membres le contrôle de leurs marchés do-

mestiques respectifs et leur partagent les marchés d'importation. Ces ententes internationales ont pour effet de hausser les prix des produits importés et lorsqu'il s'agit de matières premières essentielles, elles ont leur répercussion sur le prix de nos exportations. "Elles attribuent parfois le marché du Canada à certaines sources d'approvisionnements sans que le Canada ait à se prononcer sur l'à-propos de telles attributions, et limitent les catégories de produits qu'il est permis d'exporter au Canada".

2—Cartels internationaux qui attribuent aux fabricants canadiens le contrôle du marché canadien

Le rapport fournit quelques cas typiques d'ententes de ce genre concernant les produits chimiques, la cendre de soude, les lampes électriques, les lampes de radio, les postes radio-récepteurs et les allumettes. Une société étrangère, au lieu d'alimenter le marché canadien à même les produits qu'elle fabrique hors du Canada, établit ici une filiale. A cela elle trouve de multiples avantages : tarifs douaniers, préférences impériales, etc. Si cette compagnie est partie à un cartel international, elle se verra souvent attribuer le contrôle exclusif du marché canadien. Par contre, la filiale canadienne se verra généralement interdire de produire pour l'exportation. Une situation analogue résulte quand le marché canadien est attribué en commun à quelques membres d'un cartel international qui s'entendent pour établir une compagnie dont ils détiennent conjointement les parts. Cette filiale produira pour le marché canadien ou servira de comptoir de vente pour écouler leurs produits. Ainsi la C.I.L. est contrôlée par l'Imperial Chemical Industries de Grande-Bretagne et la maison du Pont qui détiennent conjointement 80% des actions ordinaires. L'Eddy

Match Co. est contrôlée par les compagnies anglaises Bryant & May et la Diamond Match Co. des Etats-Unis qui détiennent respectivement 60% et 25% des actions. Outre que de telles ententes ont pour effet de faire payer plus cher aux Canadiens les produits soumis au contrôle des cartels, elles ont aussi pour conséquence de limiter l'expansion de nos industries canadiennes. L'enquête cite, à ce sujet, une entente intervenue entre la I.C.I. et la maison du Pont à l'égard de la C.I.L. (d'après des documents déposés auprès des comités du Congrès des Etats-Unis) et dont j'extrais les lignes suivantes :

"Il est très peu désirable que la C.I.L. ouvre des usines au Canada si l'un des participants est en mesure de répondre par son rendement industriel aux besoins du Canada tout en augmentant les profits communs de la concentration".

"La C.I.L. doit restreindre les opérations au Canada et ne pas se livrer au commerce d'exportation, même lorsqu'elle peut le faire avantageusement par suite de préférences tarifaires ou pour d'autres causes".

Dollard 5444



VENNE & CIE

Comptables - Auditeurs

SPÉCIALITÉ :
Impôt sur le revenu

MARCEL VENNE, Prop.

365, rue Decastelneau,
Montréal.

Succ. St-Gabriel de Brandon,
Joliette, Grand'Mère.



BOÎTES À OEUFS

● SAVE-WAY ●

Expédiées à plat, elles s'ouvrent
comme un livre.

PRÊTES POUR L'EXPÉDITION
ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

GD

**CORMIER
PAPER BOX Co.
LTD.**

A. CORMIER PRÉS.

83, Ste-Agathe - Montréal
L.A. 9024

AMhent 2403

W.-A. Gervais

Pour une MONTRE précise

•
BIJOUTIER DIAMANTAIRE

•
Qualité et Service

1305 est, Mont-Royal

MEUBLES

FAITS SUR COMMANDES

ESTIMATION GRATUITE
REMOUBRAGE • TENTURES
DÉCORATION INTÉRIEURE

Marcel-G. Coutlée

ÉBÉNISTE - DÉCORATEUR

Diplômé de l'École du Meuble

5126 avenue Papineau
CH. 1868

Accessoires ÉLECTRIQUES

(en gros)

BEN. BÉLAND

MONTREAL

10

7407, rue St-Hubert
TAlon 6356

3—Cartels internationaux auxquels ont adhéré des exportateurs canadiens

duction et la vente des métaux autres que le fer, c'est-à-dire le cuivre, le plomb, le zinc, l'aluminium, etc., dont le Canada est un des principaux producteurs au monde.

Une brève revue de l'histoire de ces cartels montre que par un programme de répartition des marchés et de limitation de la

production, ces coalitions réussissent généralement à imposer leurs prix. (Par exemple, le prix du nickel s'est maintenu à 35 cents la livre depuis 1926). Elle révèle encore que c'est pendant les périodes de crise économique que ces ententes se font le plus nombreuses et qu'elles ont plus de chance de durer.

Rapports des brevets d'invention avec les cartels et coalitions

Les brevets d'invention sont une arme favorite des cartels grâce à laquelle ils s'assurent une domination plus étroite des marchés mondiaux. Le brevet d'invention accorde à son titulaire la fabrication exclusive de l'article breveté dans le pays où il est octroyé. De plus, le titulaire du brevet peut empêcher l'importation d'un article du genre même de celui qui tombe sous le coup du brevet. "Le brevet possède donc un monopole qui le protège contre la concurrence au pays et une espèce de barrière tarifaire particulière qui le met à l'abri de la concurrence étrangère". Les membres des cartels nationaux ou internationaux s'en-

tendent pour mettre en commun leurs inventions, s'octroyer mutuellement des licences d'exploitation et ne pas communiquer d'informations à des tiers sans obtenir au préalable le consentement du cartel.

"Les ententes et accords entre l'Imperial Chemical Industries Limited de Grande-Bretagne et l'E. I. du Pont de Nemours Company des Etats-Unis mettent en lumière le vaste régime de domination des marchés qui peut s'édifier sur l'échange des droits sur les brevets et les procédés techniques ainsi que l'influence de ces ententes internationales privées sur l'activité de l'industrie canadienne."

Affiliations internationales des sociétés canadiennes

Le volume des placements étrangers au Canada est considérable soit \$6,941,000,000 dont \$2,475,000,000 représentent des placements britanniques et \$4,188,000,000 des placements américains. Il faut noter cependant qu'une forte proportion des placements étrangers au Canada consiste en valeurs à revenu fixe des gouvernements, des réseaux ferroviaires et d'autres entreprises d'utilité publique".

Cette invasion de capitaux étrangers a certes permis une ex-

ploitation plus rapide de nos ressources naturelles et "augmenté le volume et la diversité de la fabrication canadienne". Elle a valu en outre aux filiales canadiennes de bénéficier des recherches coûteuses entreprises par les sociétés étrangères pour l'amélioration des procédés techniques. Par contre, elle a souvent imposé la domination des cartels internationaux aux entreprises canadiennes filiales des sociétés étrangères qui en étaient parties.

Principes de réglementation des cartels internationaux

Le rapport considère qu'il est "trompeur de dresser un inventaire des avantages et inconvénients des cartels" pour déterminer la politique à suivre à leur égard. Il s'agit plutôt de rechercher quelle politique économique le Canada entend suivre et déterminer en quoi les cartels y font obstacle, car ne l'oublions pas "les cartels ne constituent qu'un élément important du réseau des pratiques restrictives qui se sont répandues dans le monde dans l'intervalle qui s'est écoulé entre les deux guerres mondiales". Comme tous les grands états industriels modernes, le Canada entend suivre un programme économique qui lui assurera un revenu national élevé et l'embaufrage intégral tout en collaborant à la restauration du commerce mondial.

Les cartels internationaux cherchent avant tout à assurer la stabilité de leurs profits et pour y atteindre ils ont trop souvent re-

cours à la limitation de la production, et à une exploitation abusive de leurs brevets d'inventions. Ce sont là des manoeuvres qui mettent en échec la politique d'expansion économique du Canada et qu'il ne faut pas tolérer davantage.

Il faut cependant noter le fait que c'est surtout pendant les périodes de crises économiques que les ententes restrictives se font plus nombreuses. En temps de prospérité économique, les cartels enregistrent bien des défaillances à cause de l'appât exercé par les bénéfices d'une production accrue. Certes, il faut appliquer aux cartels des mesures de réglementation précises (et le rapport en propose), mais il s'agit avant tout de supprimer les conditions qui les font surgir. "Le moyen le plus efficace d'éliminer les ententes restrictives consiste à créer des conditions favorables à l'essor commercial." La seule réglementation pourrait bien s'avérer illusoire.

Recommandations

"Le fonds du problème, note le rapport, consiste à trouver un moyen de conserver les avantages techniques inhérents aux grandes entreprises tout en supprimant les méthodes restrictives qui pourraient empêcher le public d'en profiter pleinement"

Le commissaire recommande :

1—que le bureau fédéral de la statistique tienne à jour des dossiers complets sur la nature de la prépondérance financière exercée par les sociétés étrangères sur les filiales canadiennes ;

2—que la commission d'enquête sur les coalitions soit munie de pouvoirs plus étendus lui permettant d'instituer des en-

quêtes sans attendre que le public porte des plaintes précises, et à cette fin, qu'on facilite la formation d'un organisme compétent ;

3—la pleine utilisation des pouvoirs conférés à l'Etat par le code pénal relativement aux enquêtes, à la publicité, aux poursuites intentées sous le régime de la loi des enquêtes sur les coalitions, au commerce d'exportation et d'importation, aux impôts, aux brevets, aux marques de commerce, etc. Le rapport note justement : "que les poursuites judiciaires ne sont pas les seuls remèdes aux abus des monopoles. Une fois qu'il est établi qu'un cartel ou monopole est

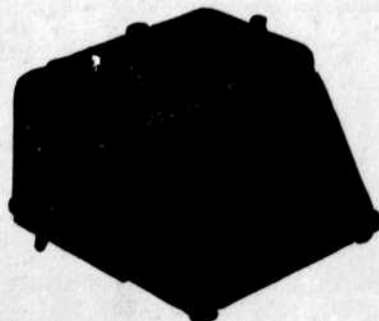


Le temps perdu ne se rattrape plus, vérité que tout industriel expérimenté à chaque heure du jour. **ELECTRO-VOX** représente donc un gros actif à la fin de l'année, puisqu'il a été conçu et réalisé pour épargner du temps, des courses et de l'énergie: de ce fait, il accroît la rapidité d'exécution et la production. C'est le système d'intercommunication le plus rapide qui soit.

ELECTRO-VOX supprime les distances. Il suffit de pousser un bouton, immédiatement vous communiquez avec votre personnel n'importe où dans l'usine. La marche actuelle de votre usine n'est modifiée en rien; au contraire, le rendement se trouve doublé à tous points de vue.

ELECTRO-VOX s'adapte à tous les types d'établissements de grande et de moindre importance.

Chaque poste est un "poste opérateur".



Electro-Vox

Manufacturé par

PAUL CHAPUT LIMITÉE

Siège social: Usines et bureaux
2222 EST. RUE ONTARIO,
MONTREAL.

Dépôts et services

Halifax — Québec — Ottawa
Toronto — Winnipeg — Edmonton
Calgary — Saskatoon — Vancouver

MARKET and PUBLIC OPINION RESEARCH

BUSINESS INSPECTION BUREAU ENRG.

W. A. DUMONT, *gérant*

60 ouest, rue St-Jacques,

MONTREAL

HA. 3804

CHARBON ANTHRACITE & BITUMINEUX — COKE & BOIS
HUILE À CHAUFFAGE



Jean-Paul Elie
GERANT DES VENTES

*Fitzroy 3565

MONTREAL

925 Hibernia

C.-E. RACINE & CIE, Limitée

COURTIERS DE DOUANE ET TRANSITAIRES

Dédouanement

Exportation

Drawback

PLACAGES

AU CHROME — NICKEL — CUIVRE-ROUGE (*copper*)
etc.

PLATE-ALL Limited

1301 est, rue Demontigny — FR. 5783

G. DUPLESSIS, co-proprétaire
membre de la Chambre

MAHEU, NOËL & BENOIT

Comptables Agréés

J.-E. MAHEU, L.S.C., C.A., C.P.A.
AURELIEN NOEL, L.S.C., M.B.A., C.A.
LUCIEN BENOIT, L.S.C., C.A.
HENRI-L. BELANGER, L.S.C., C.A.

A.-R. FAGGIOLO, L.S.C., C.A.
BERNARD ROBERT, L.S.C., C.A.
JOSEPH BESSETTE, B.A., L.S.C., C.A.
GEORGES ALLARD, L.S.C., C.A.

10 ouest, rue SAINT-JACQUES,
MONTREAL — MA. 7754

22 Nord, rue WELLINGTON,
SHERBROOKE, Qué.—Tél. 52

SPÉCIALISTES EN DOUANE

COURTIERS EN DOUANE

ST-ARNAUD & BERGEVIN Ltée

118, rue St-Pierre
MONTREAL

TRANSPORT

EXPÉDITEURS

ENTREPOSEURS

préjudiciable, la loi peut l'atteindre par les voies de la pénalité, mais une condamnation judiciaire n'a pas nécessairement pour effet de rétablir la libre concurrence. . . .

4—enfin, le rapport recommande des mesures de collaboration internationale et fait siennes certaines propositions à cette fin exprimées publiquement par des représentants du gouvernement des Etats-Unis, entre autres la création d'un office international des cartels rattaché au Conseil économique et social des Nations-Unies.

Ce rapport fournit des renseignements importants et contient des recommandations excellentes auxquelles il faut donner suite. Il y aurait lieu, cependant, d'étudier d'une façon plus détaillée l'influence des cartels internationaux sur l'économie canadienne. Le commissaire avoue n'avoir pu le faire, faute de documentation. Cette lacune pourra être comblée si l'on donne suite à la recommandation au rapport touchant la création d'un organisme d'enquête et la collaboration du Bureau de la statistique.

Le problème soulevé par les cartels internationaux n'est pas de solution facile. "La surveillance des ententes de commerce nationales et des cartels internationaux est oeuvre de longue haleine et, à mesure que la situation économique sera mieux comprise et que des remèdes plus efficaces seront proposés, il faudra recourir à de nouveaux moyens de réglementation soit sur le plan national, soit sur le plan international."

Nouvelles

de la CHAMBRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 17 avril eut lieu au salon York de l'hôtel Windsor l'assemblée générale trimestrielle au cours de laquelle on procéda à la mise en nomination des candidats aux postes de l'Exécutif et du Conseil d'administration de la Chambre. Les membres étudièrent aussi certaines modifications à apporter aux règlements. L'assemblée se termina par une démonstration sur les applications nouvelles des plastiques par M. A. E. Byrne gérant du service des plastiques de la Canadian General Electric.

DÉJEUNERS HEBDOMADAIRES

Les déjeuners-causeries hebdomadaires se sont continués au cours des mois de mars et avril avec les conférenciers suivants : M. Rosario Cousineau qui traita de la politique extérieure des États-Unis ; le Révérend Père Noël Mailloux, o.p., dont la causerie était intitulée "Les affaires : un sport, une lutte ou une vie !" ; M. René de Messières qui parla de la France pendant et après l'occupation ; M. J.-Raoul Daignault qui avait intitulé sa causerie : "Le Commerce, sa prose, sa poésie" ; le Lt-Colonel Paul Ranger qui parla des territoires miniers du nord-ouest de la Province en relation avec la métropole ; M. Jean Querton consul général de Belgique clôtura cette deuxième série de déjeuners hebdomadaires. L'assistance à ces déjeuners s'est stabilisée à environ 175 membres.

CLINIQUES COMMERCIALES

Une série de trois cliniques qui se termina par une "Journée du Détaillant" eut lieu au cours des mois de mars et avril. Elle fut consacrée à l'étude des problèmes du personnel, de la comptabilité, de la publicité et des tendances dans le commerce de détail. Les conférenciers furent MM. J.-Raoul Daignault, Romain Bédard, André Roy et Raymond Dupuis. Quelque 150 membres suivirent ces cliniques.

CLINIQUES INDUSTRIELLES

Les cliniques de l'industrie sont consacrées au problème de la direction de l'entreprise. Elles étudient plus particulièrement les moyens d'améliorer la collaboration du personnel et des chefs de service avec la direction. Elles étudient aussi les formules administratives. Quelque 400 membres se sont abonnés à ces cliniques. Dates : 10 et 24 avril, 8 mai.

ORDONNANCE No 4

La Chambre a exprimé au ministre provincial du travail son avis qu'on ne devrait pas modifier immédiatement l'ordonnance No 4. Il faudrait plutôt attendre qu'il soit nécessaire de le faire. La conversion des salaires à la hausse risquerait de créer une situation embarrassante dans une période de dépression. La Chambre exprime l'opinion qu'il vaudrait mieux répandre la coutume des ententes entre employeurs et employés plutôt que de légiférer par ordonnances générales.

NOUVEAUX MEMBRES

Mercredi le 10 avril, le président de la Chambre a reçu les nouveaux membres admis à la Chambre depuis le 1er janvier 1946. Après quelques mots de bienvenue, il invita les directeurs des services à expliquer aux visiteurs comment ils peuvent se servir de la Chambre.

CONSULS

A l'occasion de l'assemblée générale du 6 mars, la Chambre reçut comme membres honoraires les membres du corps diplomatique et consulaire qui résident à Montréal.

ABITIBI

La Chambre a demandé aux Chemins de Fer nationaux de faire le nécessaire pour améliorer le service des voyageurs pour l'Abitibi. La direction des Chemins de Fer nationaux a promis son concours.

TAXE SUR L'ESSENCE

La Chambre a demandé au ministre des finances, l'honorable J.-L. Ilsley d'exempter les transporteurs publics de la taxe sur l'essence.

LA COMMISSION DES MINES

La commission des mines a fait approuver par le conseil des résolutions concernant la modification du projet de traité d'extradition à intervenir entre le Canada et les États-Unis, la répartition du coût des chemins de mine et l'augmentation du budget du ministère des mines.

A. LEFAIVRE
président

•
... La plus considérable
manufacture de chaussures
pour hommes
au Canada ...

▼
MacFARLANE-LEFAIVRE LTEE

Bureau et usine :
1680-1690, ave Papineau
Tél.: FAlkirk 1147-1148

**Lavigne
Window Shade Co.**

D.-J. LAVIGNE, Prop.
membre de la Chambre

=====
**STORES
VÉNITIENS**

• STORES en lamelles de bois
• STORES en toile
Toutes couleurs, grandeurs
qualités.
1161 Bleury — MA. 6271



Mercerie et Chapeaux
Vêtements confectionnés ou sur mesure

1606 est, rue Mont-Royal
CH. 1420

2380-4 ouest, rue Notre-Dame
WL. 9429

1351 est, rue Ste-Catherine
FR. 2507

Chez les Jeunes..

Visite du président national

Ed. O'Connor président de la Chambre de commerce des Jeunes du Canada, était à Montréal les 9 et 10 mars derniers, l'hôte de la Chambre des Jeunes et du Young Men's Section. Il a été reçu au bureau du Maire le samedi, et le dimanche, il a dîné avec le conseil de la Chambre.

Le président national a semblé enchanté de son séjour ici. Il lui a été donné de visiter les sites les plus intéressants de la ville, entre autres l'Université de la montagne.

Nos remerciements vont à son honneur le Maire pour l'aide qu'il a apportée afin de faire de cette réception un succès.

Congrès d'Edmonton

Les membres des chambres de Jeunes du Canada auront leur congrès annuel à Edmonton à la fin de juin. On s'attend à ce que la délégation de la province de Québec soit représentative. Les membres de la Chambre des Jeunes sont fortement invités à faire le voyage.

Oeuvres sociales

Le comité des oeuvres sociales de la Chambre des Jeunes a publié récemment la liste des octrois qu'il entend accorder à quelques oeuvres de charité. A part les dons déjà faits à l'Association athlétique de la Jeunesse et à diverses oeuvres de guerre, on compte les octrois suivants: \$4,000 à Boscoville; \$8,500 pour l'oeuvre des enfants infirmes du Dr Samson; \$1,000 aux Buissonnets; \$2,000 au centre d'orientation et des dons de moindre importance à une quinzaine d'autres oeuvres.

Comité du film

Comme on le sait le comité du film de la Chambre des Jeunes, en collaboration avec l'Office national du Film, apporte son concours à toutes les associations et

DO. 2493-94

**MONTREAL WAX PAPER
MFG. CO., LTD.**

Manufacturiers de
PAPIER CIRÉ

•
880, rue de l'Épée - Montréal

MArquette 9331*

ALEX. JULIEN,
propriétaire

membre de la Chambre
de Commerce de Montréal

Hôtel Plaza
Enregistré

446-48, Place Jacques-Cartier
Montréal, Qué.

•
CHAMBRES: \$1.50 et plus
Téléphone dans chaque chambre

REPAS: 40c et plus
Repas servis comme chez-soi



CHEZ
PERRON
TOUT EST BON

SEMENCES
ET
ACCESSOIRES DE JARDIN
Téléphone *LANcaster 4191

W H PERRON & CIE
GRAINETIERS & PÉPINIÈRES
955 BVD. ST-LAURENT MONTRÉAL

Daoust, Lalonde & Cie, Limitée

fabricants de chaussures et tanneurs

SPÉCIALITÉ:

CHAUSSURES DE SPORT:

hockey, ski, baseball, football, etc., etc.

SOULIERS DR VERNER

pour dames et pour messieurs

939 Square Victoria,
MARquette 1386
Montréal

LA. 5215

Montreal Blue Print Co.

Fondée en 1907

Reproductions de plans d'architecture, de génie civil, par différents procédés.

Reproductions par procédé
PHOTOSTAT

L. MALARD gérant

1093, Côte Beaver Hall

CAMIONNEURS

VOS PNEUS RESEMELÉS DOUBLERONT VOTRE MILLAGE.

TRAVAIL GARANTI.

Vente de pneus neufs et usagés.

STADIUM TIRE

SERVICE

1871 DELORMIER CH. 8956

FENÊTRES ET VITRINES DE TOUTES SORTES NETTOYÉES

PAR DES CANADIENS EXPERIMENTÉS ET ASSURÉS

Appelez

S. LAMOTHE PROP.

429 ST. VINCENT

HARBOUR
2528

LA CIE DE LAVAGE DE VITRES

EXCELSIOR

WINDOW CLEANING CO. REG'D

groupes qui lui en font la demande en fournissant si désirées l'aide de ses opérateurs et les machines nécessaires. Ses membres donnent chaque semaine de très nombreuses représentations cinématographiques dans différentes parties de la ville. Ils ont donné récemment pour le bénéfice des membres de la Chambre des Jeunes une représentation instructive de cinéma. Le travail qu'accomplissent les opérateurs du comité vaut qu'on le mentionne.

Affaires municipales

M. L.-C. Robitaille président de la Commission municipale du Service civil, a été récemment l'hôte du comité des affaires municipales de la Chambre des Jeunes. Il a donné aux membres présents des détails sur la commission qu'il dirige.

Le prochain invité du comité sera son Honneur le Maire de Montréal, M. Camilien Houde.

Comité du commerce

Un fort groupe de membres de la Chambre des Jeunes a visité le 20 mars les usines de Lachine de la Dominion Engineering Works. Cette visite était sous les auspices du comité du commerce.

Entre les Lignes..

Conquête des marchés

C'est le temps plus que jamais alors que les fournisseurs sont rares et que les clients foisonnent de conquérir les marchés extérieurs.

Il est possible aujourd'hui de vendre à peu près n'importe quoi n'importe où. La loi du moindre effort, qui est également celle du moindre rendement, commande de vendre aux acheteurs les plus rapprochés et les plus connus. L'industriel qui songe à demain cependant profite de la situation pour se créer une clientèle nombreuse qu'il pourra encore servir dans les années peut-être pas lointaines où les clients seront, contrairement à aujourd'hui, plus

Aux membres
de la Chambre
de Commerce!

♦ ♦ ♦

QUALITÉ
NOUVEAUTÉ
ETC.

♦ ♦ ♦

TOUT EN MERCERIE



membre de la Chambre
des Jeunes

6557, rue St-Hubert CA. 8922
Montréal

Paul H. Brault,
Lt Col. Jean E. Chaput, O.B.E.E.D.
Pierre A. Brault.

BRAULT & CHAPUT

MEMBRES :

MONTREAL STOCK EXCHANGE
MONTREAL CURB MARKET
CANADIAN COMMODITY
EXCHANGE INC.

Facilités d'exécution de commandes de valeurs mobilières sur tous les marchés.

Service "TICKER"
MONTREAL et TORONTO

Service de nouvelles "Dow Jones".

Téléphones: BELair 2811-2-3-4-5

482, rue Saint-François-Xavier
MONTREAL

"LE CHAPELIER DU NORD"

JOS. SAVARIA

Mercurie et chapeaux
pour hommes

6856-58, rue St-Hubert
DO. 7996

PLateau 9709

Anderson & Valiquette

Comptables - Vérificateurs

Jean Valiquette, C.A., L.I.C.
J.-Charles Anderson, L.I.C.
Roméo Carle, C.A.
A. Dagenais, C.A.
D. Clatroux, C.A.
Joseph St-Marie, C.A.

84 ouest, rue Notre-Dame - Montréal

LA. 1127

MAURICE TRUDEAU C. R.

AVOCAT

Chambre 25

204 ouest, rue Notre-Dame

MONTREAL

MINISTÈRE DU SÉCRÉTARIAT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
MON. OMER CÔTÉ, MINISTRE M. JEAN BRUCHESI, SOUS-MINISTRE

L'avenir de vos enfants vous préoccupe-t-il ?

*Si votre fils a des aptitudes pour les CARRIÈRES INDUSTRIELLES,
renseignez-vous sur les avantages qu'offre*

L'ÉCOLE TECHNIQUE DE MONTRÉAL

pour la formation des Techniciens

200 OUEST, RUE SHERBROOKE

PLATEAU 9091

MONTEURS DE BOUILLOIRES
CONSTRUCTEURS DE FOURNAISES EN GÉNÉRAL

REFRATORIES LTD.

INGÉNIEURS EN CONSTRUCTION DE FOURNAISES

1253, ave. McGill College

Montréal, Qué.

Téléphone : LAncester 8214



L'ÉCUSSON "R" vous garantit que tout papier ainsi filigrané est de la plus haute qualité pour la classe de prix donnée. C'est un blason personnel, l'emblème de la loyauté, caractéristique de la maison Rolland, et de la fierté que celle-ci ressent à vous offrir un papier répondant toujours à vos exigences. L'écusson "R" atteste sans contredit la haute qualité d'un papier de renommée nationale.

PAPIER ROLLAND

Fabricants de Papiers fins depuis
1882

Bureau Chef, MONTRÉAL. - Succursales, TORONTO, ONT. - Moulins, ST-JÉRÔME et MONT-ROLLAND, P.Q.

rare que les vendeurs. De retour d'un voyage au Mexique et en Amérique centrale, l'honorable MacKinnon déplorait l'insouciance de nos industriels à s'emparer de ces marchés. Même s'il n'est pas possible de satisfaire la demande locale il faudrait trouver le moyen d'expédier de petites quantités de marchandises à l'étranger afin de les faire connaître. Nombre de pays européens pourtant beaucoup plus mal partagés que nous au point de vue économique trouvent moyen d'exporter des produits rares dans leurs propres pays — pourquoi pas nous? **Nos industriels pourraient sûrement avec avantage destiner aux marchés extérieurs une certaine partie de leur production. Ce serait un placement sûr pour l'avenir.**

Crédit au Royaume-Uni

D'après M. Ilsley, l'accord financier intervenu entre le Royaume-Uni et le Canada, (sujet à l'approbation des parlements) aidera au développement du commerce extérieur canadien. On sait qu'en vertu de cet accord, le Canada accorde au gouvernement britannique un crédit de un milliard et quart de dollars remboursable en cinquante ans à partir du 31 décembre 1951. **Ce prêt rapportera un intérêt de 2 p.c. bien que le gouvernement canadien emprunte à un taux moyen d'environ 2½ p.c.**

L'accord prévoit en outre que le prêt de \$700 millions sans intérêt consenti au Royaume-Uni en 1942 sera prolongé aux mêmes conditions jusqu'en 1951; l'accord efface une dette de l'Angleterre au montant de \$425 millions relative au plan d'entraînement des aviateurs britanniques; il stipule enfin que toutes les autres dettes du gouvernement anglais se trouveront annulées par suite d'un versement au gouvernement canadien d'une somme de \$150 millions.

DU. 4141

CHAMP

MANUFACTURING CO. LTD.

Fabricants de
FERMETURES ÉCLAIRS

A. CHAMPAGNE
président.

8205, rue Casgrain,

Montréal



SALOPETTES CANADIENNES, Enrg.
CANADIAN OVERALLS REGD.

Un personnel compétent et une confection
soignée contribuent à la bonne renommée
de l'établissement.

R. DUBOIS propriétaire

6651, rue des Écores

CR. 4296

MONTREAL.

DEMANDEZ ET VOUS RECEVREZ !

POUR UNE PLUS LONGUE DUREE ET POUR PLUS D'ECONOMIE
ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE MECANICIEN INSTALLERA SUR
VOTRE AUTOMOBILE.

NOS

PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES

Ils sont de la plus haute qualité et s'adaptent à tous les
modèles de véhicules, automobiles,
camions, tracteurs, etc.

Roger MESSIER, C.A. C.-E. PREFONTAINE M. PREFONTAINE
vice-président prés. et gérant gén. sec.-trés.

La maison du Service



UNITED AUTO PARTS LIMITED

LISTE DES MAGASINS PAR ORDRE D'ENDROIT

10 MAGASINS À MONTRÉAL 30 DANS LA PROVINCE 2 EN ONTARIO
Chicoutimi - Dorion - Drummondville - Granby - Joliette - Marie-
ville - Matane - Québec - Rivière-du-Loup - Sherbrooke - Sorel
St-Jean - St-Jérôme - St-Joseph d'Alma - Trois-Rivières - Val d'Or
Valleyfield - Verdun - Victoriaville.

BROSSOIT REFRIGERATION REG'D.

agent autorisé

de

CHRYSLER AIRTEMP

Air climatisé & Réfrigération

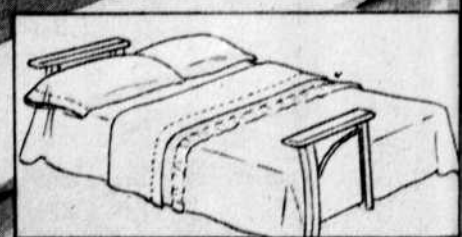
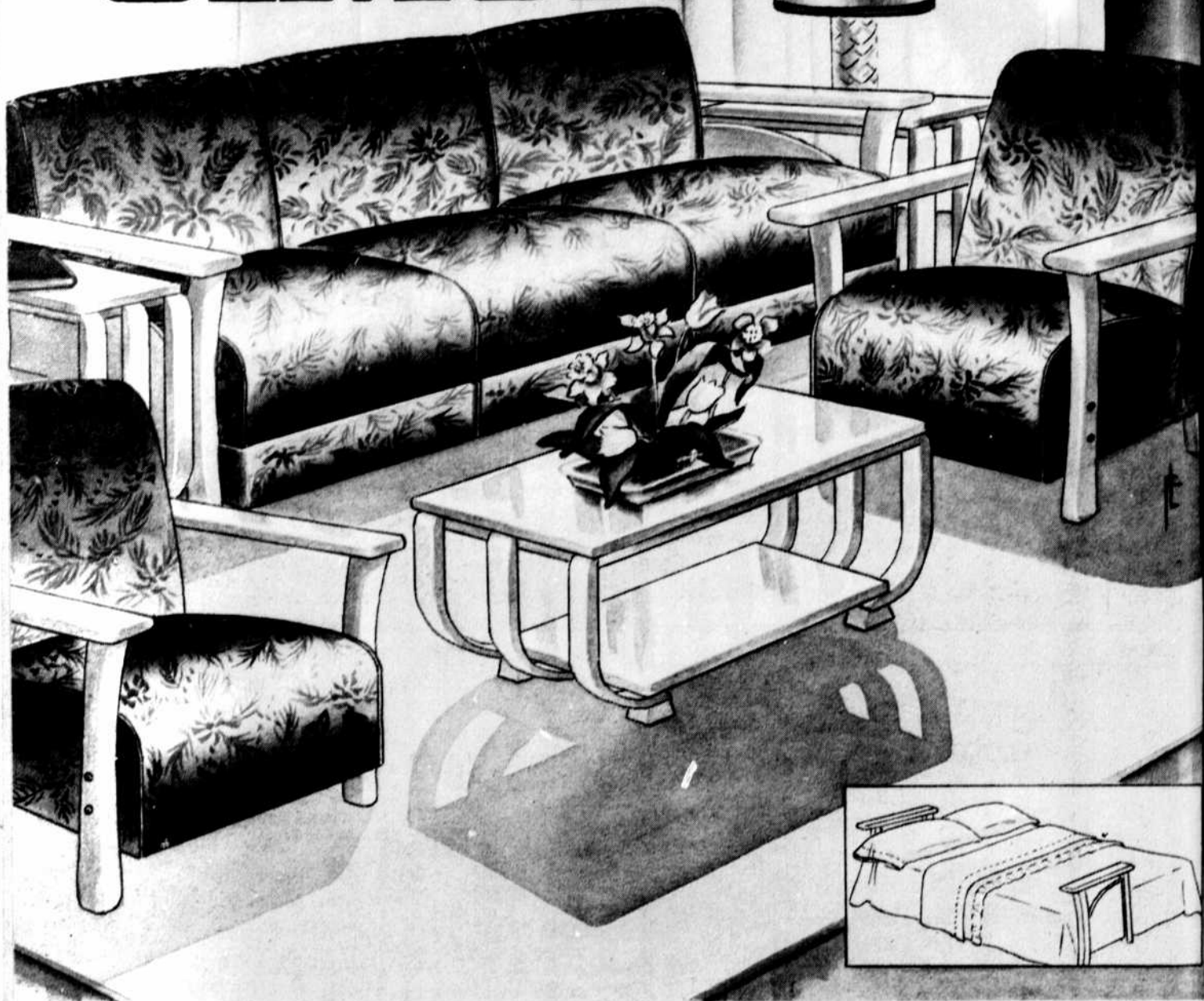
+0+

1129 OUEST, RUE NOTRE-DAME

Tél. FI 3733

N. BROSSOIT membre de la Chambre

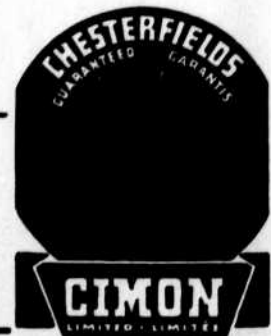
CIMON



Vous qui cherchez du beau et du bon,
arrêtez votre choix sur un "CIMON"
... on ne fait pas mieux !

CHESTERFIELDS "CIMON"

Ils sont beaux - Ils sont bons



Visitez un des marchands suivants. Ils ont les modèles "CIMCOT" en magasin.

J. E. Audet
1214 est, Mt-Royal
FA. 3628

A. Bélanger (Montréal) Ltée
1950 est, rue Ontario
FA. 1128.
7 magasins à votre service

F. Courtemanche
6729, rue St-Hubert
CA. 1052

Dupuis Frères Ltée
865 est, rue Ste-Catherine
PL. 5151

Lamarre Frères
3723 ouest, N.-Dame
FL. 4681

Maison J. H. Lessard
2651, Masson
FR. 6683

H. O. Viau
4270, St-Jacques
WB. 1169

4741 ave Verdun
YO. 3329